



UNIVERSITE BLAISE PASCAL DE CLERMONT-FERRAND
U.F.R. DE PSYCHOLOGIE

Année 2012/2013

Mémoire de Master 2 Recherche

Présenté et soutenu par Olivier Dodier

Sous la direction de Magali GINET (UBP)

et

Fanny VERKAMPT (Université Toulouse-Le Mirail)

**LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE
FRANÇAISE EN MATIERE D'AUDITIONS DE MINEURS :
EVALUATION, PERCEPTION, ET PERSPECTIVES
D'APPLICATION**

Le 24 mai 2012

Jury : Michael DAMBRUN et Ludovic FERRAND

Sommaire

Résumé	p. 3
Introduction	p. 4
L'Age des Témoins : Un Facteur Important pour la Qualité des Déclarations	p. 5
Des Guides pour la Conduite d'Entretiens d'Investigation	p. 6
<i>Achieving Best Evidence in Criminal Proceedings</i>	p. 6
<i>De la formation aux auditions conduites sur le terrain : Que reste-t-il des recommandations ?</i>	p. 8
Une Alternative Envisageable : l'Entretien Cognitif Modifié (MEC)	p. 13
<i>Utilité perçue et utilisation effective des consignes sur le terrain</i>	p. 15
Présentes Etudes	p. 12
Etude 1	p. 14
Méthode	p. 14
Résultats	p. 19
Discussion	p. 24
Etude 2	p. 27
Méthode	p. 27
Résultats	p. 29
Discussion	p. 33
Discussion générale	p. 38
Bibliographie	p. 44
Annexes	p. 54

Résumé

Deux études ont été conduites afin d'évaluer les pratiques de professionnels français en matière d'audition de mineurs. D'abord, 28 retranscriptions d'auditions réelles auprès de mineurs âgés de 3 à 17 ans ont été analysées au moyen de l'échelle Griffiths Question Map. Les résultats ont mis en avant une omission récurrente de la phase de rappel libre, surtout chez les plus jeunes, avec une majorité d'interventions inappropriées. Notons la présence tout au long des auditions de questions suggestives. Ensuite, un questionnaire était envoyé à 290 enquêteurs français. Il leur était demandé d'indiquer l'utilisation ou non, lors de leur dernière audition, des différentes phases préconisées par l'ABE ; leur utilité selon eux ; l'utilité et la faisabilité selon eux d'intégrer l'Entretien Cognitif à leurs pratiques. Une différence est trouvée au niveau du respect de la phase de prise de contact. Enfin, les enquêteurs semblent favorables à l'utilisation de l'Entretien Cognitif.

Mots clés : Auditions, mineurs, ABE, Griffiths Question Map, Entretien Cognitif

En 2011, la Police et la Gendarmerie Nationale ont enregistré 13 470 plaintes pour violences sexuelles à l'encontre de mineurs, parmi lesquelles 5 423 affaires de viols (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, 2012). Alors que les témoignages des victimes sont centraux pour résoudre les enquêtes, les professionnels de justice doivent également faire preuve de prudence face à ces déclarations dont la faillibilité n'est plus à démontrer (e.g., Rattner, 1988). En France, l'affaire dite "d'Outreau" illustre parfaitement les conséquences dramatiques entraînées par des erreurs de témoignage. Si les caractéristiques des victimes - très jeunes, et celles des faits - traumatisants, peuvent expliquer les erreurs commises, il n'en reste pas moins que la façon dont furent recueillis les témoignages (i.e., méthode d'entretien) a, comme l'a soulevé la commission d'enquête parlementaire¹, influencé de façon significative la qualité des déclarations des jeunes témoins de cette affaire. A titre d'exemple, les bénéfices des questions ouvertes sur la richesse et la fiabilité des informations rappelées par les témoins sont à présent bien connus. *A contrario*, les questions trop spécifiques et/ou suggestives (questions dirigées) sont réellement problématiques, en raison du risque de contamination des témoignages d'enfants. Puisque les pratiques des enquêteurs en matière d'audition peuvent ainsi constituer une cause majeure d'erreurs judiciaires (Savage & Milne, 2007), la justice française adopta, alors, une loi obligeant tout enquêteur amené à auditionner des mineurs à être préalablement formé au recueil de la parole du jeune enfant et de l'adolescent. Toutefois, malgré les enjeux sociétaux majeurs soulevés par cette question des méthodes d'audition, aucune évaluation des pratiques des professionnels n'a toutefois été conduite depuis l'instauration de cette loi en 2007.

L'objectif des études présentées était donc double. D'une part, il s'agissait d'évaluer les pratiques des policiers et gendarmes français en matière d'auditions de mineurs. D'autre part, le but était d'évaluer la possibilité d'implanter une technique d'audition non encore employée en France les professionnels : l'Entretien Cognitif Modifié.

¹ Celle-ci fut formée en 2005 suite à l'acquiescement en appel de six des dix prévenus.

L'Age des Témoins : Un Facteur Important pour la Qualité des Déclarations

L'âge est sans nul doute l'un des principaux facteurs impactant directement à la fois le recueil et la qualité des déclarations des jeunes témoins (e.g., Dion, Cyr, Richard, & McDuff, 2006). Si de nombreuses recherches étudiant le témoignage des jeunes mineurs ont été effectuées (e.g., Geiselman & Padilla, 1988 ; Chapman & Perry, 1995 ; Ochsner, Zaragoza & Mitchell, 1999 ; Havard, Memon, Clifford & Gabbert, 2009 ; Verkamp & Ginet, 2010), c'est justement parce que la fiabilité de leurs témoignages est souvent sujette à caution en raison notamment de leur grande vulnérabilité aux suggestions parfois émises avant (par un proche) ou pendant les auditions (par l'enquêteur), ainsi qu'à la pauvreté de leurs déclarations (Fivush & Shukat, 1995). Nous pouvons alors nous questionner sur l'origine de ces limites.

Premièrement, les jeunes enfants encodent moins d'informations et surtout, ils ne les conservent que peu de temps en mémoire (Brainerd, Reyna, Howe, & Kingma, 1990). Deuxièmement, leurs capacités d'organisation des informations en mémoire semblent moins efficaces que celles des adultes (e.g., Fivush, 1993). Or, une récupération riche des éléments encodés découle directement de cette organisation schématique (Reed, 1999). Troisièmement, les enfants possèdent des stratégies de récupération plus rudimentaires que les adultes. Quatrièmement, si la simplicité de leurs stratégies de récupération des souvenirs peut expliquer leurs difficultés à fournir des informations complètes, il est également important de noter que les enfants peuvent avoir du mal à savoir quoi rappeler lors d'un entretien judiciaire, comme le soulignent leurs rappels libres ou spontanés souvent peu étoffés (Saywitz, 2002).

Au regard de ces difficultés inhérentes aux témoignages des enfants, et des mineurs en général, les chercheurs en psychologie ont élaboré certaines techniques dans le but de faciliter à la fois le travail des enquêteurs, mais aussi le rappel des témoins mineurs.

Des Guides pour la Conduite d'Entretiens d'Investigation

Les chercheurs en psychologie ont, dans de très nombreux pays (e.g., Australie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Royaume-Uni, etc. ; voir Milne & Powell, 2010), proposé diverses évaluations des pratiques et formulé, en parallèle, des préconisations à destination des enquêteurs amenés à conduire les auditions auprès de mineurs témoins. S'il existe plusieurs protocoles d'audition pouvant différer dans le contenu - notamment la spécificité de certaines consignes, il est à noter que tous s'articulent autour d'une seule et même structure, développée et expliquée dans l'*Achieving Best Evidence (ABE)* (Ministry of Justice, 2011). En effet, Le Stepwise Interview (Yuille, Hunter, Joffe, & Zaparniuk, 1993), le protocole du NICHD² (Orbach, Hershkowitz, Lamb, Sternberg, Esplin, & Horowitz, 2000) ou encore l'Entretien Cognitif (Geiselman et al. 1984 ; Fisher & Geiselman, 1992) (voir p. 7) sont tous des protocoles ayant une base structurée autour des quatre phases préconisées dans l'ABE. En France, Berthet et Monnot (2007) ont élaboré le programme de formation sur la base de l'approche proposée par ce guide de conduite des entretiens d'investigation. Dans ce programme, les phases 1 et 2, respectivement "Mise en relation, mise en confiance" et "Approche du sujet", correspondent à la première phase recommandée dans l'ABE, que nous allons décrire à présent.

Achieving Best Evidence in Criminal Proceedings (ABE) (Ministry of Justice, 2011)

L'ABE propose une structure précise articulée autour de quatre grandes phases, à savoir : (i) la prise de contact ; (ii) le rappel libre des faits ; (iii) le questionnement ; et enfin (iv) la clôture de l'audition. Au sein de chacune de ces phases, des recommandations sont présentées à destination des professionnels judiciaires.

La première phase concerne la prise de contact avec la personne auditionnée, et a pour but direct d'établir un rapport avec elle. Pour cela, il est conseillé de mettre à l'aise le mineur,

² National Institute of child Health and Human Development

d'aborder un sujet neutre avant de lui demander de décrire avec détails l'évènement dont il fut victime et/ou témoin, et d'être clair avec ce qu'on attend de lui (lui présenter l'objectif de l'audition). C'est à ce moment que l'enquêteur propose des règles sociales au témoin, valant pour le reste de l'audition (i.e., le droit de ne pas savoir, la possibilité pour le témoin d'interrompre l'enquêteur et/ou de le corriger, etc.). C'est enfin lors de cette phase que l'enquêteur doit s'assurer que l'enfant ou l'adolescent distingue la vérité du mensonge.

S'en suit une seconde phase destinée au rappel libre ou spontané des faits par le témoin. En son sein, il est conseillé d'introduire ce rappel libre au moyen d'une question très ouverte du type « raconte-moi ce qui s'est passé ? », et surtout, de ne jamais interrompre le récit, tout en le soutenant et en exprimant une écoute active.

La troisième phase, celle du questionnement, est généralement la plus longue lors d'une audition, et aussi celle où le risque de suggérer des informations au témoin est le plus fort. Ainsi, des interventions sont à privilégier au détriment d'autres. En premier lieu, il est recommandé aux enquêteurs d'introduire le récit du témoin au moyen de questions ouvertes. Alors que ce dernier raconte les faits, l'enquêteur peut effectuer des relances non suggestives, afin d'appuyer le discours et d'exprimer son écoute active. Si besoin est, l'interviewer peut ensuite proposer de clarifier certains points évoqués au moyen de questions plus spécifiques, en veillant toutefois à ne pas suggérer d'informations non citées préalablement par le mineur et de ne pas laisser voir à celui-ci les réponses souhaitées. Durant cette phase de questionnement, l'enquêteur doit veiller à adapter le vocabulaire et la grammaire utilisée au niveau de celle du témoin (e.g., chez les mineurs). C'est pourquoi, il n'est pas recommandé d'utiliser des questions à choix multiples, qui restreignent la possibilité de réponses à donner, ou bien d'utiliser des questions multiples (i.e., un enchaînement de questions différentes au sein d'une seule intervention). De plus, il est fortement proscrit de recourir à l'utilisation de questions suggestives (ou autrement appelées questions dirigées).

La quatrième et dernière phase correspond à la phase de clôture. C'est ici que l'enquêteur récapitule ou reformule les faits en utilisant le vocabulaire utilisé par le témoin. Celui-ci peut alors compléter sa déclaration et corriger les erreurs d'incompréhension éventuellement commises par l'enquêteur. Enfin, l'enquêteur clôt l'audition, en remerciant le témoin, en lui précisant ce qui l'attend, tout en conservant l'attitude avenante utilisée tout au long de l'entretien.

De la formation aux auditions conduites sur le terrain : Que reste-t-il des recommandations ?

Plusieurs études ont montré que lors du recueil de récits d'adultes, les enquêteurs laissent rarement le témoin effectuer une déclaration spontanée. En effet, leurs déclarations étaient surtout recueillies à l'aide de questions fermées et dirigées, posées en outre de façon très rapide. Ce mode de questionnement amène de fait le témoin à répondre de façon très concise, sans possibilité de développer ses réponses (e.g., Fisher, Geiselman & Raymond, 1987 ; George, 1991 ; Ginet & Py, 2001). De plus, un rapport d'évaluation des pratiques des officiers anglais en matière d'auditions a révélé que celles-ci étaient principalement contrôlées par l'enquêteur, que le questionnement était de faible qualité, et que l'audition était davantage axée sur la rédaction du procès verbal que sur une volonté de recueillir un maximum d'informations (Clarke & Milne, 2001 ; Milne & Powell, 2010). Thoresen, Lonnum, Melinder, et Magnussen, en 2009, ont montré que sur une période de douze ans, la fréquence d'utilisation des questions ouvertes n'avait pas évolué, et que les auditions qualifiées « d'inadéquates » ou de « pauvres » représentaient la moitié des auditions. En matière d'auditions d'enfants, une étude conduite en Finlande a montré que la proportion de questions ouvertes lors d'auditions de jeunes enfants était simplement de 2%, lorsque l'utilisation de questions multiples et de questions suggestives représentaient plus de la moitié des interventions de l'enquêteur (Korkman, Santilla et Sandnabba, 2006). Sternberg, Lamb, Graham, et Wescott (2001) ont aussi montré qu'un peu moins de la moitié des informations

transmises par de jeunes témoins faisaient suite à des questions à choix forcé. Ils notent en outre l'apparition très tôt des questions suggestives dans les auditions d'enfant (i.e., dès la prise de contact, et ce jusqu'à la fin de l'audition). L'âge des mineurs semble enfin influencer le recours à ces interventions inadéquates. Kask (2012) a ainsi relevé qu'il est posé plus de questions suggestives chez les mineurs de quatre à sept ans. Face à cette utilisation importante d'interventions pourtant non recommandées lors des formations à l'audition des mineurs témoins, il est légitime de se questionner sur les conséquences de ce type d'interventions des enquêteurs sur les témoignages.

Alors que, de façon générale, leurs descriptions des faits sont peu détaillées, voire incomplètes (Patterson & Pipe, 2009), de nombreuses recherches ont par ailleurs montré l'impact négatif de ces interventions sur la richesse et la qualité des informations fournies par les mineurs. En effet, Korkman, Santilla et Sandnabba (2006) ont montré que les questions orientées entraînaient une baisse des réponses informatives de la part du mineur, quand les questions ouvertes et les approfondissements de faits déjà évoqués permettaient une augmentation de ces réponses. Néanmoins, ces questions restent très difficiles pour les enfants, puisqu'il leur est demandé des descriptions riches, avec peu d'indices de récupération (e.g., « que s'est-il passé ? »). C'est pourquoi les questions spécifiques, qui elles, contiennent davantage d'indices (e.g., « que s'est-il passé ce dimanche, dans la salle de bain ? »), permettent aux enquêteurs d'obtenir des informations plus pertinentes pour leur enquête. Ce bénéfice n'a toutefois pas toujours été retrouvé. En effet, Patterson et Pipe, en 2009, ont mis en avant une plus grande difficulté à révéler les faits lorsque la question posée était spécifique à l'agression subie par le mineur, que lorsque la question n'était pas directement relative à l'abus. Enfin, les mineurs - surtout les plus jeunes - sont particulièrement sensibles aux informations suggérées et peuvent donc très facilement se soumettre à la question dirigée d'un enquêteur (e.g., Ceci & Bruck, 1998)

Les mineurs ayant donc de réels soucis pour développer des réponses sans indice, et donc pour fournir des réponses très pauvres, les enquêteurs ont alors recours à des questions spécifiques pour obtenir des descriptions plus précises, au risque d'influencer les réponses des témoins. Ainsi, les chercheurs ont tenté de contourner ce problème et ont proposé une technique qui offre des indices de récupération, sans risque de suggestibilité : l'Entretien Cognitif Modifié.

Une Alternative Envisageable : l'Entretien Cognitif Modifié (MEC)

L'Entretien Cognitif (EC), protocole d'audition basé sur différents travaux en psychologie sociale et cognitive, constitue, depuis le milieu des années 1980, un sujet d'étude à part entière. Dans sa forme originale, l'EC était composé de quatre consignes d'aide à la récupération des souvenirs, ou mnémotechniques (Geiselman et al., 1984): (i) l'hypermnésie, où le témoin est invité à rapporter toutes les informations dont il se souvient concernant l'événement, sans se censurer, que l'information lui semble sûre ou non, pertinente ou non ; (ii) la recontextualisation mentale, où on propose au témoin de se remémorer mentalement le contexte physique (e.g., lieux) et interne (e.g., émotions) de l'événement ; (iii) le changement d'ordre de narration, où l'individu effectue un rappel de l'événement en commençant par la fin de celui-ci, et terminant par son début ; et enfin (iv) le changement de perspective, où le témoin est invité à relater à nouveau les faits en adoptant un autre point de vue que le sien (e.g., celui d'une victime s'il n'était que témoin oculaire des faits, celui d'un témoin oculaire s'il était la victime, etc.). Est ensuite ajouté au protocole un cadre d'entretien issu des recherches conduites en psychologie sociale et en sciences de la communication. L'objectif était alors de permettre au témoin d'avoir le contrôle de l'audition, de le mettre dans des conditions favorables et d'établir un lien de confiance entre l'enquêteur et la personne. C'est ainsi qu'on a été ajoutés le fait de laisser le droit au témoin de dire « je ne sais pas », de l'autoriser à prendre la parole dès lors qu'il le souhaite, et de ne pas l'interrompre lors de ses

descriptions, etc. Depuis la fin des années 1990, les chercheurs ont travaillé au développement de versions allégées de l'Entretien Cognitif. Ces Entretiens Cognitifs Modifiés consistent soit en une suppression d'une consigne cognitive (e.g., le changement de perspective ; Davis, McMahon, & Greenwood, 2005), soit en une suppression de deux consignes cognitives tout en proposant une nouvelle stratégie de récupération (la focalisation périphérique : Brunel, Py, & Launay, 2012 ; la focalisation périphérique guidée : Colomb & Ginet, 2012).

Initialement développé efficacement pour les auditions conduites auprès de témoins adultes, les chercheurs ont tenté avec succès de l'appliquer aux auditions de mineurs, et en particulier très jeunes enfants (e.g., Holliday & Albon, 2004 ; Milne & Bull, 1996). A nouveau, le protocole a subi des modifications pour s'adapter aux enfants dès quatre ans et récemment la consigne du rappel indicé fut proposée (Verkamt & Ginet, 2010 ; Verkamt, Ginet, & Colomb, 2010 ; Ginet, Brunel, Verkamt, Désert, Colomb, & Jund, sous presse). Au sein de cette population, et avec un protocole incluant la consigne du rappel indicé, on a ainsi pu observer des bénéfices allant jusqu'à 67% d'informations correctement rappelées en plus, sans hausse des affabulations et des erreurs (Verkamt, 2009). L'EC est aussi une alternative envisageable afin de résoudre les problèmes inhérents à la suggestibilité (Geiselman, Fisher, Cohen, Holland, & Suartes, 1986), et notamment chez les très jeunes témoins (Verkamt & Ginet, 2010). En effet, il semble permettre aux enfants d'être moins influencés par les questions suggestives des enquêteurs lorsqu'ils ont au préalable été entendus au moyen de l'EC, plutôt qu'au moyen d'un entretien standard de police (Milne, Bull, Köhnken, & Memon, 1995). Ce faisant, l'EC permet de lutter contre les faux souvenirs, problème central rencontré chez les témoignages enfantins.

Utilité perçue et utilisation effective des consignes sur le terrain

Au niveau des professionnels, si certaines consignes de l'Entretien Cognitif sont perçues comme plus utiles que d'autres (Brown, Lloyd-Jones & Robinson, 2008), elles restent

cependant rarement entièrement utilisées, et lorsque c'est le cas, pas de la bonne manière (i.e., non respect de certaines phases, consignes sociales et/ou cognitive peu clairement expliquées au témoin) (Memon, Holley, Milne, Köhnken, & Bull, 1994 ; Clifford & George, 1996 ; Ginot & Py, 2001 ; Dando, Wilcock, Milne, & Henry, 2009).

Récemment, Brunel et Py (sous presse) se sont questionnés sur l'acceptabilité pratique et sociale (i.e., les attitudes) de l'EC. Au moyen d'une rigoureuse revue de littérature, ils se sont demandés si ce protocole était compatible avec les différentes phases d'une enquête (i.e., descriptions des personnes, identification des suspects, évaluation de la véracité des propos du témoin, rédaction du procès-verbal, qualification des faits) ; si son apprentissage et son utilisation étaient faciles pour les enquêteurs ; et enfin, s'il était socialement acceptable, notamment au niveau des comportements recommandés de la part du professionnel et des règles sociales qu'il convient d'établir au moment de l'audition. L'observation générale des auteurs est que les différentes recherches concernant l'EC étaient orientées dans le but de démontrer son acceptabilité pratique, étant donné qu'elles ont pour vocation à montrer son efficacité tant en laboratoire que sur le terrain. Cependant, ils relèvent aussi l'absence de recherche tendant à montrer son acceptabilité sociale, et encouragent les chercheurs à s'intéresser à cet aspect de l'évaluation de cet outil.

Présentes Etudes

Jamais en France, et d'autant plus depuis la loi 2007-00291 du 5 mars 2007 obligeant les professionnels concernés par les auditions de mineurs à suivre une formation au recueil de la parole enfantine (voir Berthet & Monnot, 2007, pour une description de cette formation), n'a été fait un état des lieux des pratiques professionnelles en la matière. Pour ce faire, deux études ont été menées, à savoir : une analyse de retranscription d'auditions menées sur le terrain auprès de mineurs témoins et/ou victimes (Etude 1), et une enquête auprès des professionnels (policiers et gendarmes) concernés par les auditions de mineurs (Etude 2). Ces

études présentent plusieurs intérêts. Premièrement, elles permettent de fournir, pour la toute première fois, un aperçu de cet aspect du travail des professionnels tant sur la conduite effective des auditions (Etude 1), que sur l'utilité, selon eux, des différentes phases de l'entretien telles qu'elles leur sont enseignées (Etude 2, partie I). Deuxièmement, elles nous permettent de déterminer si les écarts existant entre les préconisations et les pratiques effectives observés dans d'autres pays sont également présents en France (Etudes 1 & 2, Partie I). De là, des préconisations pourraient alors être formulées pour améliorer les formations dispensées aux policiers et aux gendarmes français. Troisièmement, elles permettent d'avoir un regard sur la perceptions des enquêteurs concernant la faisabilité de l'implantation du protocole de l'Entretien Cognitif dans les programmes de formation et, *in fine*, dans leur pratique (Etude 2, Partie III). Par conséquent, une réponse à la problématique formulée par Brunel & Py (sous presse), concernant le manque d'études visant à évaluer l'acceptabilité sociale de l'Entretien Cognitif pourrait être donnée pour la première fois.

Bien que les présentes études soient exploratoires, un facteur semble, au regard des éléments développés précédemment, pouvoir impacter la qualité des auditions conduites auprès des enfants et des adolescents. En effet, nous nous attendons à ce que la structure des auditions et les questionnements soient influencés par l'âge des mineurs au moment de l'entretien (Etudes 1 & 2, partie I).

Etude 1

Méthode

Matériel

Des enregistrements vidéo de 28 auditions de mineurs nous ont été transmis par le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand (France). Les auditions ont toutes été conduites après la loi de 2007, soit entre 2008 et 2011. Leur durée moyenne était de 29 minutes³. Parmi les 28 mineurs auditionnés, 46,43 % étaient des garçons (13) et 53,57 % étaient des filles (15). En moyenne, ils étaient âgés de 7.9 ans ($ET = 3.85$; rang = de 2.5 ans à 17 ans). Parmi les 16 enquêteurs ayant conduit ces auditions, 43,75 % des enquêteurs étaient des hommes (7) et 56,25 % étaient des femmes (9). Concernant les faits pour lesquels témoignaient les mineurs, 10,71 % concernaient des affaires d'agressions sexuelles, et 89,3 % des affaires d'agressions physiques. Aucune information concernant l'expérience et la formation au recueil de la parole du mineur *a priori* reçue par les enquêteurs n'était disponible.

Plan

Dans cette étude, nous avons observé le respect, ou non, des quatre phases d'une audition telles que préconisées dans l'ABE (Ministry of Justice, 2011), à savoir : (1) prise de contact, (2) rappel libre, (3) questionnement, et enfin (4) clôture de l'audition. Nous nous sommes aussi intéressés aux interventions de l'enquêteur tout au long des auditions. Celles-ci étaient catégorisées de la façon suivante : (1) questions ouvertes appropriées, (2) questions d'approfondissement, (3) questions fermées appropriées, (4) questions ouvertes inappropriées et (5) questions fermées inappropriées (voir définitions *infra*), (6) questions dirigées, (7) questions multiples, (8) questions à choix multiple, et enfin (9) déclarations ou opinions. Ces

³ La durée moyenne des auditions a été calculée sur un total de 22 auditions, les 6 manquantes n'étant pas disponibles.

variables étaient mesurées au regard de l'âge des mineurs. Pour ce faire, trois catégories d'âge ont été créées : (1) moins de 6 ans (n = 10), (2) entre 7 et 10 ans (n = 11), et (3) plus de 10 ans (n = 7). Par conséquent, des analyses fréquentielles ont dans un premier temps été réalisées pour mesurer le respect des phases selon l'âge des témoins. Puis nous avons observé le type d'intervention en fonction de la phase dans laquelle elle se trouve, et cela, à nouveau, selon l'âge des mineurs.

Procédure

Le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Clermont-Ferrand nous a fourni des vidéos d'auditions d'affaires déjà jugées. En accord avec le TGI, la sélection de ces vidéos s'est faite selon deux critères : les auditions devaient avoir été conduites après 2007, et elles ne devaient concerner que des mineurs entendus en tant que témoins et/ou victimes. Aucun entretien conduit avec des mineurs suspects n'a donc été inclus dans cette étude. Ensuite un visionnage des enregistrements vidéo des auditions était effectué, puis tous étaient retranscrits intégralement (avec marquage des pauses, de chaque intervention de l'enfant et de l'enquêteur) par trois assistantes de recherche entre septembre 2011 et mai 2012. Enfin, chaque intervention de l'enfant et de l'enquêteur, a été consignée dans une grille de cotation Excel.

Codage : La Griffiths Question Map

Le codage des interventions de l'enquêteur s'est déroulé de janvier à février 2013, cela au moyen de l'échelle Griffiths Question Map (GQM) (Griffiths & Milne, 2005 ; Griffiths, 2008). Cette grille d'analyse fut développée très récemment en Grande-Bretagne afin de répondre aux problèmes liés au contexte de l'intervention de l'enquêteur retrouvés dans les précédentes classifications (e.g., Milne & Bull, 1999 ; Hargie & Dickson, 2004). En effet, Griffiths, en 2008 souligne les divergences dans les définitions des types de questions des

différentes classifications. Selon lui, cette limite pourrait être liée à l'absence de prise en compte du contexte dans laquelle est posée la question. Le GQM offre ainsi la possibilité d'établir la chronologie (i.e., ordre des questions) et la structuration des questions à travers le déroulement temporel (i.e., dans quelle phase) d'une audition judiciaire. Ainsi cet outil propose une solution aux difficultés inhérentes aux classifications précédentes (i.e., absence de prise en compte du contexte de la question, au moment où elle est posée). En somme, il permet d'identifier le contexte dans lequel chaque question est posée (Stein, Stracke, Griffiths & Milne, 2012).

Table 1. Classification des types d'intervention selon Griffiths (2008)

Catégorie	Type de question	Définition	Exemple
Appropriées	Ouverte	Permettent un large panel de réponses	•Que s'est-il passé ?
	Approfondissement	Demande au témoin une réponse un peu plus spécifique en référence à un élément déjà abordé, mais qui permet toujours un panel assez étendu de réponse. Commence en général par « <i>quoi</i> », « <i>qui</i> », « <i>quand</i> », « <i>où</i> », « <i>comment</i> », « <i>pourquoi</i> ».	•Comment s'y est-il pris ? •Quand t'a-t-il tapé ?
	Fermée	Utilisée en conclusion d'un sujet abordé, quand les questions ouvertes et d'approfondissement ont permis d'obtenir suffisamment d'informations.	•T'a-t-il tapé uniquement la fois que tu m'as décrite ?
Inappropriées	Ouverte	Lorsque celle-ci interrompt le récit du témoin lors de sa déclaration spontanée (rappel libre)	•... attends avant de continuer... Que s'est-il passé, donc ?
	Fermée	Questions fermées posées au mauvais moment durant l'audition (e.g., au début d'une phase, ou bien lorsque très peu d'informations ont déjà été recueillies).	•Tu le connais, cet homme ?
	Dirigée (ou suggestible)	Suggèrent une réponse précise de la part du témoin	•Il a l'habitude boire, non ?
	Multiplés	Plusieurs questions en une intervention	•Il l'a fait plusieurs fois ? Combien de fois ? tu te souviens ?
	Choix multiples	Contiennent des choix limités de réponse proposés par l'enquêteur	•Cette femme, elle est rousse ou blonde ?
	Déclaration ou opinion	L'enquêteur exprime son avis, une déclaration ou un jugement concernant les propos du témoin	•Je pense qu'il n'est pas très gentil...

Afin d'analyser les auditions, chaque type de question possède sa propre ligne, allant du type d'intervention le plus recommandé (i.e., question ouverte) en haut, jusqu'au moins recommandé (i.e., opinion ou déclaration), en bas. Comme illustré ci-dessous dans la Figure 1, pour évaluer la qualité de l'entrevue, chaque intervention de l'enquêteur est cotée selon sa nature (type d'intervention) en ordonnée, et selon son ordre d'apparition dans l'audition (l'ordre chronologique) en abscisse. Ainsi, au terme de la cotation, nous obtenons un graphique permettant de considérer visuellement la qualité globale de l'audition, puisque chaque point est relié au précédent et au suivant. Des séparations sont faites uniquement afin de distinguer les différentes phases de l'audition. Ainsi, nous pouvons aussi très rapidement observer si l'enquêteur a respecté l'utilisation des quatre phases recommandées dans le programme de formation suivi.

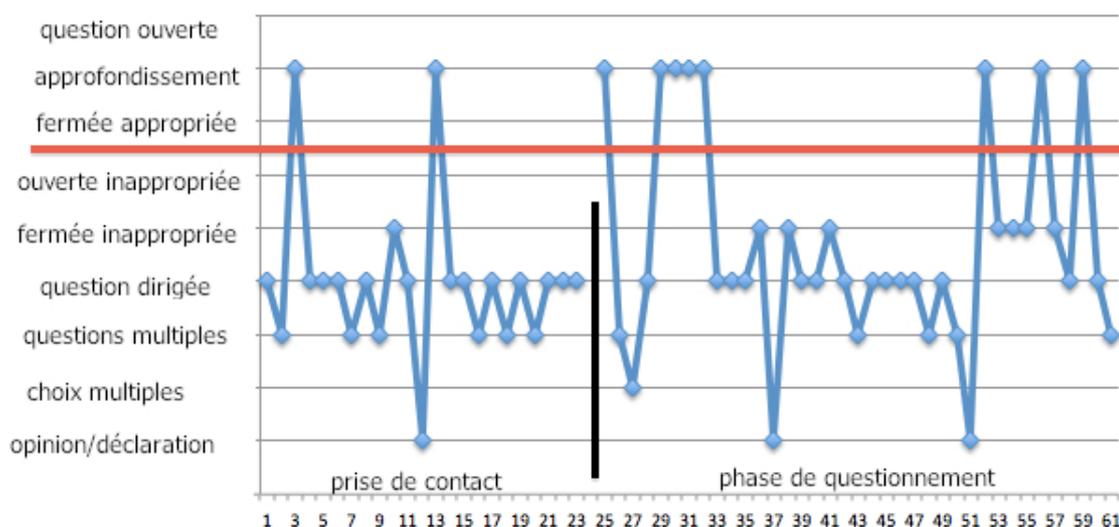


Figure 1. Exemple d'une audition d'un mineur contenant 61 questions, comprenant l'utilisation de deux phases sur quatre recommandées. La ligne rouge sépare les types de questions appropriées (en haut) des types de questions inappropriées (en bas).

Juges et formation des juges

La cotation était effectuée par l'expérimentateur ainsi que trois assistants de recherche. Ces derniers étaient tous au préalable formés par l'expérimentateur. Lors de leur formation, ce dernier leur présentait l'échelle GQM, ses spécificités, et son utilisation. Ensuite, à l'aide

d'une version traduite en français des définitions des différents types d'intervention décrites par A. Griffiths (2008), les assistants de recherche ont effectué une cotation-test. Celle-ci était corrigée par l'expérimentateur, qui leur proposait enfin des feedbacks d'amélioration. Les interventions sujettes à questionnement (e.g., une question ouverte posée par l'enquêteur lorsque l'enfant décrit une action) ont été discutées avec R. Milne et A. Griffiths.

Afin de calculer l'indice inter-juges, 5 auditions (17.8%) ont été cotées en parallèle par un assistant de recherche. Le degré d'accord entre les deux juges a été calculé via l'indice de corrélation de Pearson pour les (1) questions ouvertes appropriées, (2) approfondissements, (3) questions fermées appropriées, (4) questions ouvertes inappropriées, (5) questions fermées inappropriées, (6), questions dirigées, (7) questions multiples, (8) questions à choix multiples, et (9), déclarations ou opinions, avec, respectivement : $r_{(3)} = 0.96, p < .01$; $r_{(3)} = 0.99, p < .001$; $r_{(3)} = 0.72, p = .17$; $r_{(3)} = 1, p < .0001$; $r_{(3)} = 0.91, p = .03$; $r_{(3)} = 0.67, p = .21$; $r_{(3)} = 0.85, p = .07$; $r_{(3)} = 0.99, p < .001$; $r_{(3)} = 0.97, p < .01$.

Résultats

Nous allons nous attacher à répondre à trois questions : (1) dans quelle mesure les phases de l'audition sont-elles respectées ? (2) Comment les enquêteurs conduisent-ils les auditions de façon générale ? (3) Quelles différences observe-t-on entre les tranches d'âge dans la conduite des auditions ? Pour ce faire, des descriptions fréquentielles ont été réalisées sur les auditions entières, ainsi qu'au sein de chaque phase.

Les phases de l'audition sont elles respectées ?

Dans l'ensemble des auditions, les enquêteurs ont bien respecté la structure des auditions telle que préconisée dans l'ABE (cf. Table 3. ci-dessous). On relève néanmoins que certaines phases ont davantage été utilisées que d'autres. En effet, si les phases de prise de contact et de questionnement font l'objet d'une présentation systématique (100% d'utilisation), celle du rappel libre et de clôture sont parfois absentes des auditions étudiées

(respectivement, dans 30% et 24% des auditions). Cette moindre utilisation du rappel libre semble, en outre, être liée à l'âge des témoins, en particulier si l'on compare les enfants âgés de moins de 10 ans à ceux plus âgés (plus de 10 ans). En effet, alors que les enquêteurs ont offert la possibilité de rappeler librement les faits dans un peu plus de 60% des auditions conduites avec les enfants de moins de 10 ans (i.e., moins de 6 ans et 7-10 ans), cette possibilité est retrouvée dans près de 85% des auditions conduites avec des enfants de plus de 10 ans. Étonnamment, cette absence de rappel libre ne semble pas être plus prégnante chez les témoins de moins de 6 ans, comparativement aux enfants de 7 à 10 ans. En effet, cette phase de rappel spontané est absente dans environ 40% des auditions conduites auprès des témoins de ces deux tranches d'âge (respectivement 63.6% et 60%).

Table 2. Fréquences d'utilisation (en %) des phases et effectifs bruts moyens en fonction de l'âge des mineurs ($n = 28$)

		Audition N = 28			
		Prise de contact	Rappel Libre	Questionnement	Clôture
Âge	Moins de 6 ans	100 (11)	63.6 (07)	100 (11)	63.6 (07)
	Entre 7 et 10 ans	100 (10)	60.0 (06)	100 (10)	100 (10)
	Plus de 10 ans	100 (07)	85.7 (06)	100 (07)	100 (10)
	Σ	100 (28)	67.9 (19)	100 (28)	85.7 (24)

Nota : les effectifs bruts sont entre parenthèses

Comment l'enquêteur a-t-il conduit ces différentes phases d'une façon générale ?

Nous allons aborder ici chacune des phases préconisées dans l'ABE et décrire le contenu en terme de fréquences d'utilisations des différents types de questions décrits p. 14.

Phase de prise de contact. Les enquêteurs ont effectué majoritairement des interventions inappropriées, puisque ce type d'intervention représentait environ 66% des interventions totales des policiers et gendarmes. Plus précisément, ils avaient surtout recours aux questions fermées inappropriées (29.7% des interventions totales durant la prise de contact). Notons, de plus, la présence de questions suggestibles dès cette première phase.

Cependant, près d'un tiers (31.8%) des interventions des enquêteurs étaient des questions appropriées d'approfondissement.

Phase de rappel libre. Contrairement à la phase précédente, la majorité des interventions utilisées ici étaient appropriées (57,2% des interventions totales de la phase du rappel libre) et environ 43% des interventions du rappel libre étaient des questions ouvertes. On peut cependant noter la présence dans cette phase de questions fermées inappropriées (environ 15%), de questions suggestibles (12.6%) et de déclarations ou opinions (9.5%).

Phase de questionnement. Au même titre que lors de la phase de prise de contact, le recours aux interventions inappropriées était majoritaire, avec un taux de 71,6% sur le total des interventions. Il s'agissait principalement de questions fermées inappropriées et de questions suggestibles (respectivement, dans 33.6% et 18.7% des auditions). En ce qui concerne les interventions appropriées, les professionnels ont surtout utilisé les questions d'approfondissement (23.2%), avec néanmoins très peu de questions ouvertes (1.7%).

Phase de clôture. Lors de cette dernière phase, les policiers et gendarmes ont majoritairement effectué des interventions inappropriées (81,4% des interventions de cette phase). Ce chiffre élevé s'explique notamment par le fort taux d'utilisation des questions fermées inappropriées (32.5%) et de déclarations ou opinions (27.9%). En ce qui concerne les interventions appropriées, les enquêteurs ont utilisé plus de questions fermées appropriées (12.3%) que de questions ouvertes ou d'approfondissement.

Quelles différences entre les tranches d'âge observe-t-on dans la conduite des entretiens ?

Phase de prise de contact. Lors de cette phase, les enquêteurs ont majoritairement effectué des interventions inappropriées aux mineurs de tous les âges, bien que les taux soient légèrement plus élevés chez les enfants de moins de 6 ans (69.1%) que chez les jeunes de 7 à 10 ans et de plus de 10 ans (respectivement 64% et 65.6%). Dans les trois tranches d'âge, on observe un taux élevé de questions fermées inappropriées (moins de 6 ans : 34.3% ; entre 7 et

10 ans : 30.2% ; plus de 10 ans : 25.3%) ainsi que l'apparition, dès cette phase, de questions dirigées (moins de 6 ans : 13.6% ; entre 7 et 10 ans : 12.3% ; plus de 10 ans : 19.4%). Les professionnels ont cependant utilisé plus de questions multiples chez les enfants de moins de 6 ans (12.7%).

Table 3. Fréquences d'utilisation (en %) des catégories d'intervention selon la phase de l'audition et l'âge des mineurs

	Audition N = 28			
	prise de contact n = 28	rappel libre n = 19	questionnement n = 28	clôture n = 24
Interventions appropriées				
Moins de 6 ans	30,9 (06.4)	65.0 (02.6)	29.9 (40.9)	21.6 (01.1)
Entre 7 et 10 ans	36.0 (11.7)	74,1 (4.3)	27.2 (39.6)	18.0 (01.1)
Plus de 10 ans	34.4 (12.6)	47.1 (03.1)	27.8 (32.9)	15.8 (01.3)
Interventions inappropriées				
Moins de 6 ans	69,1 (14.4)	35.0 (01.4)	70.1 (95.8)	78.4 (04.1)
Entre 7 et 10 ans	64.0 (20.8)	25.9 (01.5)	72.8 (105)	82.0 (05.0)
Plus de 10 ans	65.6 (23.6)	52.9 (03.7)	72.2 (85.4)	84.2 (06.9)

Nota : les effectifs bruts moyens sont entre parenthèse

Phase de rappel libre. Dans l'ensemble, pour les mineurs de moins de 10 ans, les enquêteurs ont favorisé l'utilisation d'interventions appropriées (moins de 6 ans : 65% ; entre 7 et 10 ans : 74.1%). Cependant, l'inverse s'observe chez les mineurs de plus de 10 ans (47.1%). En effet, au sein de cette tranche d'âge, les professionnels ont posé 22.1% de questions ouvertes, alors que chez les enfants de moins de 6 ans, en étaient posées 39.2%, et chez les enfants de 7 à 10 ans, 60.3%. Concernant les interventions inappropriées, les enquêteurs utilisaient principalement des questions fermées pour les mineurs de moins de 6 ans (21.4%) et de plus de 10 ans (17.2%). Chez les plus âgés, on observe aussi des taux élevés de questions dirigées (19.6%) et de déclarations ou opinions (12.3%).

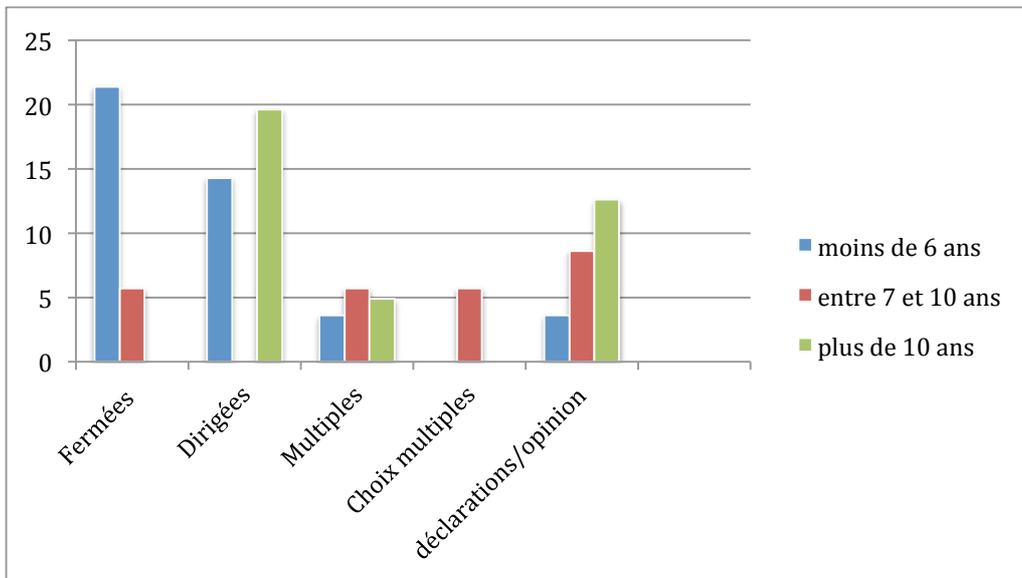


Figure 2. Interventions inappropriées lors de la phase de rappel libre, selon l'âge des mineurs.

Phase de questionnement. Majoritairement, les interventions des enquêteurs étaient inappropriées, quelque soit la tranche d'âge (moins de 6 ans : 70.1% ; entre 7 et 10 ans : 72.8% ; plus de 10 ans : 72.2%). Des taux équivalents de questions fermées inappropriées sont ainsi observées chez les enfants et les adolescents (moins de 6 ans : 33.7% ; de 7 à 10 ans : 32.7% ; plus de 10 ans : 34.9%), au même titre que pour les questions dirigées (moins de 6 ans, 18.1% ; entre 7 et 10 ans : 19.4% ; plus de 10 ans : 18.6%). En ce qui concerne les interventions appropriées, les enquêteurs posaient majoritairement des questions d'approfondissement (moins de 6 ans 26.1% ; entre 7 et 10 ans : 19.1% ; plus de 10 ans : 25.1%).

Phase de clôture. Les interventions étaient, pour les trois tranches d'âge, principalement inappropriées. (moins de 6 ans : 78.4% ; entre 7 et 10 ans : 82% ; plus de 10 ans : 84.2%). Si le taux de questions fermées inappropriées pour la tranche d'âge des plus de 10 ans est de 33.5%, ce taux élevé ne se retrouve pas dans les deux autres catégories d'âge. À l'inverse, chez les moins de 10 ans, on observe des taux intéressants de questions fermées appropriées (moins de 6 ans : 16.2% ; entre 7 et 10 ans : 16.4%), qu'on ne retrouve pas chez les plus de 10 ans.

Discussion

L'objectif de cette première étude était d'évaluer au moyen d'un nouvel outil, la Griffiths Question Map (Griffiths & Milne, 2005 ; Griffiths, 2008), des auditions réelles effectuées par des policiers et gendarmes français. Nous nous sommes donc attachés à mesurer dans un premier temps le respect des phases telles que préconisées dans l'ABE (Ministry of Justice, 2011) ainsi que la qualité de leurs interventions au sein de chacune de ces phases.

Ainsi, nous avons pu constater que d'un point de vue global, les enquêteurs ont respecté les phases, et dans le bon ordre. Cependant, la phase de clôture et la phase de rappel libre n'ont pas été effectuées dans plusieurs auditions. En ce qui concerne la phase de rappel libre, et comme nous nous y attendions, son absence était plus prégnante chez les plus jeunes. En d'autres termes, ici, la phase de questionnement arrivait tout de suite après la prise de contact avec l'enfant. Nous pouvons donc en conclure que l'ensemble des informations recueillies par l'enquêteur l'a donc été ici au travers de questions. Or, les recherches ont montré que les questions ouvertes (préconisées dans la phase de rappel libre) permettent d'augmenter les réponses informatives chez les mineurs (Korkman, Santilla, & Sandnabba, 2006 ; Patterson & Pipe, 2009).

Les enquêteurs ont majoritairement conduit la phase de prise de contact au moyen d'interventions inappropriées, et ce quel que soit l'âge du mineur. C'est ainsi qu'à l'instar de Sternberg, Lamb, Graham, et Wescott (2001), nous avons observé dès cette première phase l'apparition de questions suggestibles. Or, nous savons les mineurs, et surtout les plus jeunes, particulièrement sensibles au phénomène de la suggestibilité (e.g., Ceci & Bruck, 1998). Les chercheurs préconisent depuis longtemps des méthodes de conduite spécifiques pour établir le contact avec les mineurs. En effet, les questions ouvertes dès cette phase se révèlent plus efficace pour la suite de l'audition que des questions spécifiques (et par conséquent, que des questions suggestibles) étant donné qu'elles préparent le jeune témoin à effectuer des rappels

épisodiques et structurés (Hershkowitz, 2009 ; Price, Roberts, & Collins, 2012 ; Sternberg et al., 1997). On observe aussi dès cette phase une importante quantité de questions multiples chez les enfants de moins de 6 ans. L'explication probable de ce phénomène est que les plus jeunes ayant des difficultés à répondre aux attentes des enquêteurs, ces derniers essaient de combler ces limites en relançant rapidement le mineur par une nouvelle question, différente de la précédente.

Si la phase de rappel libre a été conduite majoritairement de façon appropriée chez les plus jeunes, on observe l'inverse chez les mineurs de plus de 10 ans. Ceci s'explique notamment qu'avec cette tranche, près d'une question sur cinq était une question dirigée. On peut alors s'interroger sur cette présence excessive. Nous pouvons assez aisément envisager que ce fort taux est le reflet d'une vérification maladroite de la connaissance du mineur en terme de vérité et de mensonge. De façon à « tester » le témoin sur la distinction entre les deux concepts, l'enquêteur vérifie alors sa résistance à des informations induites (vraies ou fausses).

La phase de questionnement était conduite de façon non recommandée pour tous les mineurs. Ce résultat est conforme aux données issues des recherches à l'international (e.g., Clarke & Milne, 2001 ; Fisher, Geiselman, & Raymond, 1987 ; George, 1991 ; Ginet & Py, 2001 ; Kask, 2012 ; Milne & Powell, 2010). En effet, la moitié des interventions était constituée de questions fermées et/ou suggestibles, et le nombre de questions ouvertes était faible. Comme nous l'avons vu précédemment dans cette discussion, la majorité des informations ont été obtenues au cours de cette phase, conséquence de l'absence de phase de rappel libre au sein de plusieurs auditions et aux rappels libres peu riches des témoins. Ainsi, bon nombre d'informations a donc été recueilli au moyen d'un questionnement inadapté. La question de la fiabilité des éléments fournis par les mineurs se pose alors. Comment des informations peuvent être considérées comme de qualité si la façon de les obtenir n'est pas bonne ?

Si la façon de clore les auditions était inappropriée quel que soit l'âge du mineur, les raisons de ces mauvaises conduites diffèrent selon les âges. En effet, il était principalement posé des questions fermées inappropriées aux mineurs de plus de 10 ans, alors qu'avec les enfants de 10 ans et moins, les enquêteurs effectuaient majoritairement des déclarations ou opinions. Cette donnée porte particulièrement à discussion. En effet, lors de cette phase, conformément à l'ABE, les enquêteurs doivent dans un premier temps effectuer un résumé des propos du mineur, ainsi que lui expliquer la suite des événements le concernant, dans l'enquête. Il est alors difficilement possible de poser ici, pour ce faire, des questions, au détriment de déclarations. Cela nous permet alors de questionner l'outil d'analyse utilisé, la Griffiths Question Map.

Cet outil postule d'évaluer la qualité du questionnement selon la phase dans laquelle l'intervention se trouve. C'est pourquoi il paraît alors limité de, par exemple, juger des déclarations intervenant en phase de clôture comme inappropriée, alors que celles-ci sont indirectement recommandées dans les guides de conduite. De plus, cet outil propose, à la base, d'observer la répartition de chaque type d'intervention dans l'audition structurée des quatre phases. Par exemple, il sera observé la proportion de questions ouvertes présentes en phase de rappel libre, par rapport au nombre total de questions ouvertes dans l'audition. Il semble alors que cette façon de faire est à l'opposé de l'objectif de l'échelle qui est de considérer la qualité d'une intervention par rapport au contexte (i.e., dans quelle phase elle est posée). Cela suggère d'identifier en premier lieu les différentes phases, et ensuite, à l'intérieur de chacune, d'analyser la qualité des interventions. C'est pourquoi, dans cette étude, nous avons ajouté le type d'intervention « question ouverte inappropriée », qui ne peut pas exister que si la phase de rappel libre n'est pas au préalable identifiée, et que l'analyse des interventions n'est pas spécifique à chaque phase. Il apparaît ainsi clair que la catégorisation des déclarations comme « inappropriées » doit être remise en question lorsque celles-ci

apparaissent en phase de clôture. Un enquêteur respectant le programme de formation se trouvera en effet obligé d'y avoir recours lors de cette dernière étape.

Cette étude comprenait cependant certaines limites. En effet, l'analyse a été faite sur 28 auditions, ce qui ne permet pas de généraliser les résultats. De plus, nous n'avons aucune information sur la formation des enquêteurs. Ainsi, nous n'avons pu mesurer quelconque lien entre la formation et la façon de conduire les auditions. Enfin, toutes les auditions ayant été conduites à Clermont-Ferrand, nous n'avons donc pu travailler que sur des auditions très localisées. C'est pourquoi, dans une seconde étude, nous avons questionné des enquêteurs issus de plusieurs régions de France, avec une population probablement plus représentative. Cette seconde étude était donc réalisée avec l'objectif d'avoir un autre regard sur la pratique des professionnels français en matière d'auditions de mineurs témoins et/ou victimes, et aussi d'appréhender l'implantation dans les pratiques quotidiennes d'un protocole adapté aux auditions de mineurs (i.e., l'Entretien Cognitif Modifié).

Étude 2

Méthode

Participants et procédure

Le questionnaire a été distribué à 409 enquêteurs travaillant dans des brigades de mineurs de police et gendarmerie françaises (métropole, DOM-TOM). Un courrier électronique les invitant à participer à une enquête portant sur les pratiques professionnelles en matière d'auditions de mineurs victimes et/ou témoins a été envoyé à chacun d'eux, cela par la DGGN, avec un lien Internet leur permettant d'accéder directement au questionnaire (voir annexe, p. 59). L'accès au questionnaire s'est étendu sur la période de février à mars 2013. Les enquêtés le remplissaient sur leur temps libre et ne recevaient aucune compensation financière pour leur participation. Notons enfin que les enquêteurs, de police et de

gendarmerie, complétaient ce questionnaire de façon anonyme. Ainsi, ni la DGGN, ni la DGPN ne pouvait avoir accès aux réponses formulées par les enquêtés.

Matériel

La structure du questionnaire était basée sur celle décrite par Clarke et Milne (2001). Son contenu a été établi par : (1) l'analyse d'une dizaine d'entretiens de pré-enquête conduits en 2012, auprès de policiers et gendarmes de diverses brigades de mineurs françaises (Aix-en-Provence, Carcassonne, Clermont-Ferrand, et Toulouse) ; (2) par l'examen de l'Achieving Best Evidence (Ministry of Justice, 2011) ; et, enfin, (3) par des discussions étroites avec des spécialistes du recueil de la parole de l'enfant – chercheurs en psychologie (R. Milne et C. Clarke) et professionnels (Délégation d'Aide aux Victimes du Ministère de l'Intérieur, DGGN, et DGPN). Ces discussions ont permis d'apporter des corrections au questionnaire, tant sur le fond (ajout ou suppression de questions) que sur la forme de celui-ci (transformation de questions fermées en questions ouvertes, remplacement de certains termes par d'autres plus en accord avec le vocabulaire employé par les policiers et les gendarmes, etc.). Avant diffusion, la durée moyenne de complétion a été mesurée puis, le questionnaire a été validé par la DGGN et la DGPN.

Le questionnaire final se décomposait en 3 parties : (i) Votre dernière audition avec un mineur témoin ; (ii) A propos de vous ; (iii) Votre avis nous intéresse. Il contenait au total 89 questions permettant de recueillir des informations tant quantitatives que qualitatives. Ainsi, plusieurs types de questions étaient présents au sein du questionnaire : zone de texte libre, où les enquêteurs étaient libres de répondre ce qu'ils souhaitaient, sans restriction de taille de texte ; zone de texte court, où les enquêteurs pouvaient rédiger ce qu'ils souhaitaient, dans la limite d'un espace imparti ; des questions à choix multiples, avec une ou plusieurs réponses pouvant être cochées ; des questions numériques, où seules les données chiffrées étaient acceptées ; et enfin des échelles de Lickert en 3 ou 5 points.

Votre dernière audition avec un mineur témoin. Ici, une série de questions concernait la dernière audition qu'ils avaient effectuée avec un mineur. Après avoir demandé plusieurs informations sur le contexte général de l'audition (e.g., quand et où a eu lieu la dernière audition, sa durée, l'âge du mineur, les faits pour lesquels il témoignait, etc.), les enquêteurs concernés étaient invités à répondre à des questions sur chaque phase de l'audition préconisée par l'Achieving Best Evidence, à savoir : (a) la préparation de l'audition ; (b) la prise de contact, avec une présentation de l'objectif de l'entretien, une discussion de mise en confiance, et la présentation des règles de communication (e.g., droit de dire je ne sais pas) ; (c) la déclaration spontanée des faits (rappel libre) ; (d) la phase de questionnement ; et enfin (e) la clôture de l'audition et le bilan de l'audition. Pour chaque phase, des précisions concernant leur manière de procéder leur étaient demandées, ainsi que les raisons du non respect de la phase, s'ils déclaraient ne pas avoir effectué cette partie de l'audition.

A propos de vous. Dans cette partie, quelques informations concernant leur formation (s'ils ont été formés ou non ; et si oui, quand) et d'ordre sociodémographique leur étaient demandées (e.g., leur âge, leur expérience en terme d'auditions de mineurs, etc.).

Votre avis nous intéresse. Cette dernière partie concernait leurs perceptions des difficultés pouvant être rencontrées dans leur pratique (i.e., juridiques, matérielles, liées aux capacités de l'enfant, délai entre la commission et la déclaration des faits, etc.), et l'utilité et la faisabilité, selon eux, d'implanter les consignes cognitives et sociales de l'Entretien Cognitif Modifié (avec présence du rappel indicé).

Résultats

Détails des participants

Deux cents quatre-vingt-dix enquêteurs de 27 départements français (métropole et DOM-TOM) ont participé à cette enquête. Le taux de participation à cette étude était donc de

70.73%. L'âge moyen des participants était de 41.49 ans ($ET = 6.18$; rang = de 29 ans à 56 ans ; 151 filles et 139 garçons).

Parmi eux, 243 étaient gendarmes depuis 23,57 ans en moyenne (GN) ($ET = 6,49$), et 47 étaient policiers depuis 15,62 ans en moyenne (PN) ($ET = 5,90$). Les participants ont déclaré effectuer des auditions avec des mineurs témoins et/ou victime depuis en moyenne 6 ans et demi ($ET = 1,78$). Notons que cette moyenne est de 6,56 mois ($ET = 3,57$), pour les participants réalisant ce genre d'audition depuis moins de 12 mois.

Deux cent quatre vingt-six d'entre eux ont déclaré avoir suivi une formation professionnelle aux techniques de recueil de la parole enfantine. Par conséquent, seuls 4 participants (1.4%) ont déclaré ne pas avoir suivi cette formation. En moyenne, la formation à l'audition des enfants témoins leur a été dispensée il y a un peu plus de 5 ans ($M = 5.42$; $ET = 2.22$).

Détails des auditions

les enfants et adolescents concernés par les auditions décrites par les enquêteurs avaient en moyenne 10.6 ans ($ET = 4.07$). Parmi eux, 70.3% étaient des filles (204) et 29.7% étaient des garçons (86).

Les mineurs étaient principalement victimes des faits pour lesquels ils témoignaient (89.66%). Ceux-ci étaient généralement commis par un adulte majeur (66.9%), proche du cercle familial (42.4%) et étaient répétés dans le temps (57.9%). Les questionnements faits par un tiers (enseignant, parents, etc.) ont permis de révéler pour la première fois les faits dans 47.7% des cas, et ainsi entrainer une première audition moins d'une semaine après la révélation (35.5%). La durée moyenne des auditions était, selon les enquêteurs, de 43.4 minutes ($ET = 31.54$).

Utilisation déclarée des phases de l'audition et leur utilité perçue des répondants

Afin d'analyser l'utilisation et la perception des phases des enquêteurs selon l'âge des mineurs, et afin d'équilibrer les groupes, nous avons regroupé les enfants et les adolescents en 4 catégories d'âge : (1) moins de 6 ans, (2), entre 7 et 10 ans, (3), entre 11 et 14 ans, et (4), de 15 à 18 ans. Dans cette partie, tous les répondants ayant déclaré avoir effectué la phase de questionnement, cette dernière a été traitée statistiquement à part. De plus, la phase de prise de contact a ici été découpée en trois sous-phases (i.e., (a) préliminaires, présentation des lieux et des personnes présentes, (b) présentation des objectifs de l'audition, et (c), discussion autour d'un sujet neutre). Enfin, la phase de clôture a été abordée dans le questionnaire par une question sur le respect ou non de la proposition au mineur d'un résumé des propos de celui-ci.

Utilisation des phases en fonction de l'âge. La table 4 représente la fréquence d'utilisation des phases de prise de contact (i.e., les trois sous phases présentées ci-dessus), de rappel libre, et du résumé proposé au mineur. Un test Khi-deux de Pearson a permis de montrer une différence significative dans l'utilisation des sous-phases de la prise de contact en fonction de l'âge. En effet, les enquêteurs semblent proposer davantage de présenter les lieux et les personnes présentes lors de l'audition aux mineurs les plus âgés, $\chi^2(3, N = 290) = 11.118, p = .011$. De même, ils présentaient plus les objectifs de l'audition aux témoins mineurs les plus âgés, $\chi^2(3, N = 290) = 13.697, p = .003$. Enfin, ils abordaient davantage un sujet neutre avec les plus âgés, $\chi^2(3, N = 290) = 8.257, p = .041$. Aucune différence significative n'a cependant été trouvée en ce qui concerne les phases de rappel libre et de résumé des propos du mineur, $p > .05$.

Table 4. Fréquence (%) d'utilisation des phases (hors phase de questionnement) en fonction de l'âge des mineurs

	Préliminaires	Objectifs	Sujet neutre	Rappel libre	Résumé
Moins de 6 ans <i>n</i> = 62	96.8	83.9	91.9	80.6	71.0
7 à 10 ans <i>n</i> = 63	100.0	96.8	95.3	85.7	71.4
11 à 14 ans <i>n</i> = 80	87.5	97.5	92.5	90.0	73.8
15 à 18 ans <i>n</i> = 85	89.4	95.3	82.4	88.2	77.6

Phase de questionnement. Pour cette phase, les enquêteurs étaient invités à donner la fréquence d'utilisation de différents types de questions, tels que présentés dans l'ABE (Ministry of Justice, 2011). Ainsi, on trouvait : (i) les questions ouvertes, nécessitant une réponse développée de la part du mineur, (ii) les questions fermées, amenant à une réponse précise et courte de la part du mineur, (iii) plusieurs questions brèves posées à la suite au sein d'une même question (i.e., questions multiples), (iv) questions proposant plusieurs réponses non mentionnées préalablement par le mineur (i.e., question à choix forcé), (v) questions proposant une réponse non mentionnée préalablement par le mineur (i.e., question dirigée), et (vi), questions contenant une négation dans leur formulation (i.e., question négative). Le test Khi-deux a permis de révéler une différence significative en ce qui concerne la fréquence d'utilisation des questions ouvertes en fonction de l'âge des mineurs, $\chi^2(15, N = 290) = 33.367, p = .004$. Plus précisément, les enquêteurs ayant auditionné un mineur de 11 à 14 ans ont déclaré avoir utilisé souvent et très souvent les questions ouvertes dans, respectivement, 41.3% et 47.5%. De plus, 15.3% des policiers et gendarmes ayant auditionné un mineur adolescent ont déclaré avoir systématiquement posé des questions ouvertes contre 8.1% chez ceux ayant entendu un mineur de moins de 6 ans (voir table 5). Aucune différence significative selon l'âge n'a été observée avec les autres types de questions, $p > .05$.

Table 5. Fréquences d'utilisation (%) des questions ouvertes durant la phase de questionnement, en fonction de l'âge des témoins

	Moins de 6 ans <i>n</i> = 62	7 à 10 ans <i>n</i> = 63	11 à 14 ans <i>n</i> = 80	15 à 18 ans <i>n</i> = 85
Jamais	04.8 (03)	01.6 (01)	00.0 (00)	00.0 (00)
Très peu de fois	03.2 (02)	00.0 (00)	00.0 (00)	02.4 (02)
Peu de fois	16.1 (10)	04.8 (03)	01.3 (01)	10.6 (09)
Souvent	33.9 (21)	28.6 (18)	41.3 (33)	32.9 (28)
Très souvent	33.9 (21)	58.7 (37)	47.5 (38)	38.8 (33)
Toujours	08.1 (05)	06.3 (04)	10.0 (08)	15.3 (13)

Nota : les effectifs bruts moyens sont entre parenthèses

Utilité perçue des phases utilisées selon l'âge des mineurs. Afin de procéder à l'analyse de l'utilité perçue, seules les données des 164 (56.6%) participants ayant déclaré avoir utilisé toutes les phases préconisées ont été traitées. La table 6 présente les pourcentages de l'utilité perçue des différentes de la sous-phase de présentation des lieux et des personnes présentes lors de l'audition. Un test Khi-deux de Pearson a mis en avant une différence significative de l'utilité perçue de cette phase de préliminaires selon l'âge des mineurs. Ainsi, on observe que la majorité de ceux qui ont jugé cette phase comme « utile » avaient davantage entendu un mineur parmi les plus âgés (respectivement, 32.9% et 32.9% de ceux ayant considéré cette phase comme étant utile), $\chi^2(12, N = 164) = 21.162, p = .048$. Aucune différence significative n'a été retrouvée avec les phases de présentation des objectifs, de la discussion autour d'un sujet neutre, du rappel libre, et du résumé des propos du mineur, $p > .05$.

Table 6. Fréquence (%) de l'utilité perçue des enquêteurs de la phase de préliminaires, en fonction de l'âge des mineurs

	Moins de 6 ans <i>n</i> = 32	7 à 10 ans <i>n</i> = 38	11 à 14 ans <i>n</i> = 47	15 à 18 ans <i>n</i> = 47
Pas du tout utile	00.0 (00)	00.0 (00)	00.0 (00)	100.0 (01)
Pas utile	66.7 (02)	00.0 (00)	00.0 (00)	33.3 (01)
Moyennement utile	41.7 (05)	08.3 (01)	33.3 (04)	16.7 (02)
Utile	07.1 (05)	27.1 (19)	32.9 (23)	32.9 (23)
Tout à fait utile	25.6 (20)	23.1 (18)	25.6 (20)	25.6 (20)

Nota : les effectifs bruts moyens sont entre parenthèses

Acceptabilité pratique et sociale de l'Entretien Cognitif Modifié (MEC)

Nous nous sommes ici attaché à évaluer, dans un premier temps, les perceptions des enquêteurs en ce qui concerne la faisabilité d'appliquer, sur le terrain, les différentes consignes de la version modifiée de l'Entretien Cognitif, adapté au recueil de la parole enfantine. Dans un second temps, nous avons voulu mesurer les perceptions de ces enquêteurs, mais en ce qui concerne l'utilité, selon eux, d'appliquer ces consignes. Pour ce faire, des tests de Friedman ont été réalisés.

Acceptabilité pratique de l'Entretien Cognitif Modifié. La table 7 nous montre que, globalement, les professionnels jugent les consignes du MEC applicables sur le terrain, bien que les avis soient davantage mesurés en ce qui concerne l'application de deux rappels libres, et de la consigne du changement d'ordre chronologique (respectivement, elles sont moyennement faisable pour 36.9% et 48.3% des enquêteurs). Le rappel indicé, consigne développée pour adapter l'Entretien Cognitif aux enfants de façon spécifique, semble plutôt bien perçu d'un point de vue pratique, étant donné que 69.7 des professionnels estiment applicable cette consigne. Le test de Friedman a révélé que la faisabilité d'application perçue des différentes consignes variaient de façon significative, $\chi^2(10, N = 290) = 715.715, p < .001$.

Table 7. Pourcentage de faisabilité d'application perçue des différentes consignes du MEC ($N = 290$)

Consignes du MEC	1	2	3	Mode
	Pas faisable	Moyennement faisable	Faisable	
Droit au "je ne sais pas"	06.8 (18)	15.9 (46)	77.9 (226)	3
Droit au "je ne comprends pas"	01.0 (03)	24.0 (07)	96.6 (280)	3
Témoin expert	16.2 (47)	25.5 (74)	58.3 (169)	3
Distinction vérité/mensonge	02.1 (06)	17.6 (51)	80.3 (233)	3
Deux rappels libres	28.6 (83)	36.9 (107)	34.5 (100)	2
Pauses	01.4 (04)	11.4 (33)	87.2 (253)	3
Recontextualisation émotionnelle	01.0 (03)	19.0 (55)	80.0 (232)	3
Recontextualisation environnementale	00.7 (02)	10.3 (30)	89.0 (258)	3
Hypermnésie	02.8 (08)	29.0 (84)	68.3 (198)	3
Changement d'ordre chronologique	19.0 (55)	48.3 (140)	32.8 (95)	2
Rappel indicé	07.2 (21)	23.1 (67)	69.7 (202)	3

Acceptabilité sociale de l'Entretien Cognitif Modifié. Comme présenté dans la table 8, et au même titre que pour la faisabilité, les enquêteurs jugent favorablement les consignes du MEC en terme d'utilité, bien que ces jugements soient plus mesurés pour l'utilisation de deux rappels libres (inutile pour 43.1% des enquêteurs) et du changement d'ordre chronologique (moyennement utile pour 45.5% des enquêteurs). Concernant le rappel indicé, 59.3% des policiers et gendarmes estiment cette consigne utile. Le test de Friedman a révélé que l'utilité perçue des différentes consignes variait de façon significative, $\chi^2(10, N = 290) = 951.410, p < .001$.

Table 8. Pourcentages d'utilité perçue des différentes consignes du MEC ($N = 290$)

Consignes du MEC	1	2	3	Mode
	Pas utile	Moyennement utile	Utile	
Droit au "je ne sais pas"	16.6 (48)	24.5 (71)	59.0 (171)	3
Droit au "je ne comprends pas"	01.4 (4)	02.1 (6)	96.6 (280)	3
Témoin expert	30.0 (87)	33.4 (97)	36.6 (106)	3
Distinction vérité/mensonge	0.45 (13)	17.2 (50)	78.3 (227)	3
Deux rappels libres	43.1 (125)	34.5 (100)	22.4 (65)	1
Pauses	03.8 (11)	24.1 (70)	72.1 (209)	3
Recontextualisation émotionnelle	03.4 (10)	16.9 (49)	79.7 (231)	3
Recontextualisation environnementale	00.0 (00)	05.5 (16)	94.5 (274)	3
Hypermnésie	06.9 (20)	32.1 (93)	61.0 (177)	3
Changement d'ordre chronologique	31.7 (92)	45.5 (132)	22.8 (66)	2
Rappel indicé	09.7 (28)	31.0 (90)	59.3 (172)	3

Nota : Les effectifs bruts sont entre parenthèses

Discussion

Cette étude avait pour objectif d'avoir, dans un premier temps, un aperçu à la fois des pratiques déclarées des policiers et gendarmes français en matière d'audition de mineurs témoins et/ou victime et de l'utilité perçue des différentes phases de l'audition ; et dans un second temps, d'évaluer l'acceptabilité pratique et sociale des différentes consignes de l'Entretien Cognitif Modifié incluant la consigne du rappel indicé.

La conduite de leur dernière audition. Les résultats ont montré que les enquêteurs semblaient établir le contact de façon plus complète avec les mineurs les plus âgés. Ainsi, c'est avec les mineurs pré-adolescents et adolescents que les enquêteurs ont davantage déclaré avoir effectué les préliminaires de l'audition (i.e., présenter les lieux et les personnes présentes), présenté les objectifs de l'audition, et abordé un sujet neutre. Une audition étant lourde pour un enfant, les enquêteurs ont pu vouloir aborder très rapidement les faits sans risquer de charger cognitivement l'enfant d'informations non relatives aux faits. En effet, lors des préliminaires et de la présentation des objectifs, un certain nombre d'informations sont transmises au témoin, que celui-ci doit garder en mémoire durant l'audition. De plus, aborder un sujet neutre sert, certes, à établir un rapport de confiance avec le témoin, mais aussi à le préparer à effectuer un rappel épisodique, et ainsi mettre en place rapidement une structuration mémorielle adaptée au rappel d'événements. Les enquêteurs ont donc ainsi pu juger difficile d'appliquer cette phase de façon correcte avec les plus jeunes. Cependant, comme précisé auparavant, la préparation au rappel épisodique par la présence de questions ouvertes semble avoir des effets bénéfiques sur la restitution des faits lors de la suite de l'audition (Hershkowitz, 2009 ; Price, Roberts, & Collins, 2012 ; Sternberg et al., 1997). Concernant la phase de rappel libre, les enquêteurs ont déclaré l'avoir majoritairement utilisée, sans pour autant observer de différence selon la catégorie d'âge dans laquelle se trouvait le mineur. Enfin, le résumé de l'audition est la phase que les enquêteurs ont déclaré le moins utiliser parmi toutes. Probablement qu'au terme d'une audition pouvant être éprouvante pour le mineur, les enquêteurs n'ont pas souhaité solliciter une fois de plus l'enfant ou adolescent sur des faits *a priori* déjà abordés.

Les résultats ont révélé que les enquêteurs posaient plus systématiquement des questions ouvertes aux mineurs les plus âgés. La question du confort de l'enquêteur et du témoin se pose ici. En effet, les mineurs âgés (i.e., pré-adolescents ou adolescents) sont capables de récits plus riches que les plus jeunes (e.g., Ceci, Toglia, & Ross, 1987). Ainsi, les

enquêteurs, peut-être, favorisent la proposition de questions ouvertes lorsqu'ils savent que le témoin saura y répondre de façon riche et structurée (confort du témoin), et ainsi faciliter l'analyse, de la part de l'enquêteur, des éléments donnés par le témoin (confort de l'enquêteur).

Les policiers et gendarmes ont indiqué percevoir comme plus utile la sous-phase de présentation des lieux et des personnes présentes lorsqu'ils avaient auditionné un mineur parmi les plus âgés. Ce résultat semble cohérent avec le fait qu'ils aient davantage effectué cette étape avec cette même catégorie d'âge des mineurs. Ainsi, une phase jugée plus utile sera davantage utilisée. Cependant, ce principe ne serait valable qu'avec les préliminaires, étant donné que la présentation des objectifs ainsi que la discussion autour d'un sujet neutre ont davantage été utilisés aussi avec cette tranche d'âge, mais n'ont pas été perçus comme plus utiles. Il est possible alors que les enquêteurs estiment rassurant pour des adolescents pouvant être méfiants d'afficher une transparence totale sur l'endroit où ils se trouvent et les différents acteurs présents lors de l'audition.

Acceptabilité pratique et sociale de l'Entretien Cognitif Modifié. Cette partie permettait de répondre à la demande formulée par Brunel & Py (sous presse), concernant la nécessité de s'intéresser à l'acceptabilité sociale du protocole de l'Entretien Cognitif. De façon globale, les enquêteurs jugent les différentes consignes tant applicables qu'utiles. Cependant, ils semblent davantage mesurés en ce qui concerne la proposition de deux rappels libres et de la consigne du récit raconté en sens chronologique inversé. Concernant l'application de deux rappels libres et de leur utilité, il est probable que les enquêteurs craignent une certaine lourdeur du protocole, surtout avec des témoins pouvant être très jeunes. Ainsi, une consigne jugée difficilement applicable pour des raisons de faisabilité de la part des mineurs est, de façon cohérente, jugée comme peu utile. En ce qui concerne la consigne du changement d'ordre chronologique, on peut supposer que les policiers et gendarmes jugent cette consigne lourde cognitivement pour les mineurs. Ainsi, elle serait difficilement applicable car difficilement

compréhensible pour des enfants et adolescents, et moins utile que d'autres car compliquée à réaliser pour ces témoins. Ce résultat est donc relativement cohérent avec les jugements concernant la consigne du rappel indicé, spécifique au témoignages d'enfants, qui, elle, favorise un aspect chronologique et propose une stratégie de récupération indicée, sans risque de suggestibilité. Enfin, les consignes sociales de l'Entretien Cognitif Modifié (i.e., droit au « je ne sais pas » et au « je ne comprends pas ») paraissent bien perçues tant au niveau pratique que social. Ceci suggère que les enquêteurs semblent avoir conscience que leur attitude avec le mineur est importante, voire déterminante. Ainsi, l'implantation de cette version de l'Entretien Cognitif Modifié est fortement envisageable dans les programmes de formation à l'audition du mineur, et *in fine*, dans leurs pratiques.

Il est important de noter, cependant, que cette étude consistait en une évaluation des pratiques déclarées des enquêteurs. Ainsi, elle offre une vision subjective de leur métier qui est alors soumise au biais de désirabilité sociale. Ces données sont donc à considérer en gardant les biais inhérents aux questionnaires et aux déclarations libres à l'esprit. C'est pourquoi, aussi, dans une discussion générale, seront mis en parallèle les données des études 1 et 2, permettant ainsi d'établir un état des lieux complet des pratiques en matière d'auditions de mineurs témoins et/ou victimes.

Discussion générale

Ces deux études nous ont permis d'analyser les pratiques des professionnels français en terme d'auditions de mineurs témoins et/ou victimes de plusieurs points de vue. En premier lieu, nous avons évalué des auditions réelles de mineurs réalisées par des policiers et gendarmes entre 2008 et 2011 au moyen d'une échelle récemment élaborée, appelée la Griffiths Question Map. Dans une autre étude, nous avons demandé aux gendarmes et policiers d'expliquer leur pratique au moyen d'une description complète de leur dernière audition. Enfin, nous les avons interrogés sur leur perception de faisabilité et d'utilité

d'intégrer dans leurs pratiques quotidiennes les consignes de l'Entretien Cognitif (Geiselman et al., 1984), dans sa version améliorée et adaptée aux enfants (Verkampt & Ginet, 2010).

Au moyen de ces analyses, nous avons pu observer que parmi les différentes phases recommandées par l'ABE (Ministry of Justice, 2011), celle du appel libre était la phase qui était la plus souvent absente des auditions analysées, surtout chez les plus jeunes témoins (moins de 6 ans). Cependant, les enquêteurs ne déclaraient pas utiliser cette phase de façon différente selon les âges. Et au contraire, ils déclaraient l'utiliser de façon assez systématique (entre 8 et 9 fois sur 10). L'origine de cet écart peut tenir de la compréhension de la notion de rappel libre. On peut envisager que certains enquêteurs considèrent cette phase comme l'étape de l'audition où sont abordés pour la première fois les faits, sans prendre en compte les spécificités d'une déclaration spontanée (i.e., écoute active, ne pas interrompre le témoin, soutenir le récit par des relances non suggestives, etc.). Ainsi, les enquêteurs pourraient avoir la sensation d'effectuer cette phase sans réellement la proposer aux mineurs et les laisser ainsi s'exprimer librement sur les faits dont ils ont été témoins et/ou victimes. Si tel est le cas, une clarification et un approfondissement théorique et pratique de cette phase serait alors à envisager dans les programmes de formation actuels (voir Berthet & Monnot, 2007, pour plus de précisions concernant la formation des policiers et gendarmes français en matière d'audition de mineurs). Ensuite, les enquêteurs ont déclaré avoir effectué plus systématiquement la phase de prise de contact avec les mineurs les plus âgés, alors qu'une telle différence n'a pas été observée dans les auditions réelles. En effet, ici, elle était proposée à chaque audition. Aussi, la question d'un biais de perception de leur pratique se pose, bien que dans ce cas, elle semble rassurante puisqu'elle tend en faveur du respect de la phase. Toutefois, dans toutes les auditions analysées, le contenu de la prise de contact était inapproprié, au même titre que la plupart des autres phases (i.e., phase de questionnement et phase de clôture de l'audition). En effet, de forts taux de questions fermées inappropriées et, pire, de questions suggestives étaient observés. Celles-ci intervenaient d'ailleurs

immédiatement dès l'établissement d'un contact, et ce jusqu'à la fin de l'audition. Une telle observation avait d'ailleurs déjà été faite à l'étranger par Sternberg, Lamb, Graham, et Wescott (2001). Les auteurs avaient alors déjà pointé du doigt les effets préjudiciables de ce type d'intervention sur la qualité des informations recueillies consécutivement. En plus de ces interventions inappropriées, le taux de questions ouvertes était très faible dans les auditions, excepté dans la phase de rappel libre, sans pour autant être systématique (i.e., chez les plus de 10 ans, les questions fermées inappropriées et/ou suggestives constituaient près d'un tiers des interventions totales de la phase du rappel libre). Ainsi, si les enquêteurs affirment utiliser cette phase, on constate que sa conduite n'est pas forcément optimale, d'autant plus que le mineur est âgé. Une différence entre les déclarations des enquêteurs et l'analyse des auditions réelles est aussi observée au niveau de la conduite de la phase de questionnement. En effet, alors que les professionnels affirment avoir majoritairement posé des questions ouvertes lors de cette étape, on observe toutefois que ce n'est pas le cas dans les auditions réelles, où les questions ouvertes sont d'ailleurs en très nette infériorité numérique, comparativement aux questions d'approfondissement (pour les interventions appropriées) et aux questions fermées inappropriées et suggestibles (pour les interventions appropriées). Les enquêteurs déclaraient, enfin, utiliser la phase de clôture de façon consistante avec les observations faites dans les auditions réelles.

On peut alors maintenant se questionner sur l'origine de ces écarts entre les déclarations des policiers et gendarmes français et leur pratique réelle. Il convient tout d'abord de souligner que des différences entre les pratiques et les perceptions des professionnels ont déjà été mises en avant dans la littérature. Par exemple, les policiers pensent que les facteurs pouvant impacter l'audition sont les conditions dans lesquelles les personnes se sont retrouvées victimes et/ou témoins oculaires, les caractéristiques du témoin et leur état mental (Brown, Lloyd-Jones & Robinson, 2008). Cette perception s'oppose clairement aux résultats de Davey et Hill (1999), qui ont montré que les facteurs qui influencent l'audition des

mineurs étaient, par exemple, l'expérience professionnelle, le nombre d'auditions durant la dernière année, et l'utilisation ou non de poupées anatomiquement correctes. En autre exemple, les officiers britanniques estiment que les témoins oculaires ont majoritairement le contrôle de l'audition (Kebbell & Milne, 1998). Mais il s'avère que, dans la pratique, ce sont essentiellement les enquêteurs qui dictent, au travers de nombreuses questions posées au témoin, le déroulement et le contenu de l'audition (Clarke & Milne, 2001). Aussi, observer des différences entre les deux présentes études ne surprend pas. Une cause pourrait être que, pour répondre au questionnaire et décrire leur pratique, les enquêteurs se sont basés davantage sur leurs connaissances préalables en matière d'auditions de mineurs et sur leurs croyances plutôt que sur précisément, leur dernière audition. Ainsi, ils auraient favorisé davantage une description sémantique basée sur leur expérience et/ou sur ce qu'il est recommandé de faire, au détriment d'une description épisodique telle qu'elle leur était demandée. Par conséquent, si les professionnels conçoivent qu'il est difficile de poser des questions ouvertes aux plus jeunes mineurs, par exemple, alors ils déclarent en poser davantage aux plus âgés, alors que ce n'est pas forcément le cas dans les faits (voir Etude 1).

Quelques limites liées à ces deux études sont à noter et à prendre en compte dans un but d'amélioration des techniques d'analyse, et *in fine*, des techniques d'audition. Tout d'abord, comme précisé en discussion de la première étude, la Griffiths Question Map ne semble pas, en l'état, totalement prendre en compte le contexte de façon complète pour la considération de la qualité de chaque intervention. Ainsi, nous pourrions envisager de repenser cet outil avec une grille de cotation pour chaque phase recommandée par l'ABE. Ainsi, chaque étape aurait alors sa propre grille, permettant alors d'évaluer la qualité des interventions de façon plus contextualisée (i.e., les déclarations en phase de clôture). Dès lors, des professionnels pourraient être formés à cette échelle d'analyse dans le but de proposer aux hommes de terrain des feedbacks d'amélioration de leur pratique d'auditions des mineurs. En effet, l'efficacité de retours réguliers et à long terme sur les conduites des auditions auprès de

mineurs a été démontrée à plusieurs reprises (Lamb, Sternberg, Orbach, Esplin, & Mitchell, 2002 ; Lamb, Sternberg, Orbach, Hershkowitz, Horowitz, & Esplin, 2000). Ensuite, ces deux études n'offrent pas d'information sur un effet, ou non, de la formation aux conduites des auditions. Pour cause, dans la première étude, nous n'avons recueilli aucun élément nous permettant de savoir si les enquêteurs avaient au préalable été formés à l'audition de mineurs ; dans la seconde étude, la quasi-totalité des enquêteurs ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir été formés, empêchant ainsi une analyse comparative des professionnels formés et des professionnels non-formés, sur la teneur de leurs réponses. Dans l'avenir, il semble important de pouvoir proposer des formations à des groupes de professionnels, afin d'évaluer, au moyen de la GQM, leurs auditions conduites, en comparaison à des auditions d'enquêteurs non-formés. Nombreuses études de ce type ont déjà été réalisées, permettant ainsi de mesurer la qualité des formations, ainsi que la qualité des protocoles développés par les chercheurs (e.g., Cyr & Lamb, 2009 ; Ginet & Py, 2001 ; Lamb et al., 2009 ; Lamb, Sternberg, Orbach, Esplin, & Mitchell, 2002 ; Sternberg, Lamb, Orbach, Esplin, & Mitchell, 2001 ; Lamb, Sternberg, Orbach, Hershkowitz, Horowitz, & Esplin, 2000). De plus, la deuxième étude ayant révélé que l'implantation de l'Entretien Cognitif Modifié semblait acceptable par les enquêteurs, d'un point de vue de la faisabilité comme de l'utilité des consignes, il pourrait être envisagé de mesurer l'effet d'une formation à un protocole qui a déjà fait ses preuves en laboratoire (Verkampt & Ginet, 2010 ; Verkampt, Ginet & Colomb, 2010). L'acceptabilité pratique et l'acceptabilité sociale pourraient alors être mesurées auprès de professionnels ayant expérimenté cette technique. En plus de proposer à nouveau une réponse au besoin formulé par Brunel et Py (sous presse) concernant l'intérêt de s'attarder sur l'acceptabilité sociale de l'Entretien Cognitif, cela permettrait d'apporter, si besoin, des améliorations liées aux contraintes de terrain à un protocole déjà efficace, et d'avoir un retour des professionnels qui l'utilisent. En outre, cela pourrait convaincre les enquêteurs de l'utilité d'effectuer deux

rappels libres (ceux-ci s'étant montré sceptiques là-dessus, tant d'un point de vue de la faisabilité que de l'utilité), même avec les témoins les plus jeunes.

En conclusion de cette discussion, il convient d'encourager les chercheurs à continuer l'étude des pratiques de terrain en matière d'auditions de mineurs, en s'attardant sur le contexte de chaque intervention formulée par l'enquêteur. Ensuite, les recherches concernant l'acceptabilité (pratique et sociale) de l'Entretien Cognitif doivent se poursuivre de façon plus récurrente, comme formulé par Brunel et Py (sous presse). En effet, la perception pré ou post-formation à cette technique des enquêteurs est indispensable afin de l'adapter tant aux problèmes inhérents aux témoignages (ici, des mineurs), qu'aux problèmes inhérents aux contraintes de terrain (difficultés liées aux délais, difficultés juridiques, manque de personnels, etc.). Concernant les formations *per se*, comme explicité plus haut, des études de comparaisons entre enquêteurs formés et non-formés sont préconisées afin d'avoir une visibilité plus précise sur la qualité de celles-ci et sur les ajustements pouvant être nécessaires. Enfin, bien que la portée applicative de ces deux études soit davantage tournée vers le monde judiciaire, nous pouvons étendre ces recommandations à d'autres domaines. En effet, de telles méthodes pourraient également être dispensées aux travailleurs sociaux, ou au personnel enseignant, afin d'éviter toute contamination des déclarations lors de la révélation initiale des faits par la jeune victime.

Bibliographie

- Bauer, A. (2012). *Criminalité et délinquance enregistrées en 2011*. Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales.
- Berthet G., & Monnot C. (2007).« L'audition du mineur victime » Recueil de la parole de l'enfant par la police, *Enfances & Psy*, 2007/3 n° 36, p. 80-92.
- Brainerd, C.J., Reyna, V.F., Howe, M.L., & Kingma, J. (1990). The development of forgetting and reminiscence. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 55, 1-93.
- Brown, C. Lloyd-Jones, T. J. & Robinson, M. (2008). Eliciting person descriptions from eyewitnesses : A survey of police perceptions of eyewitness performance and reported use of interview techniques. *The European Journal of Cognitive Psychology*, 20 (3), pp. 529-560.
- Brunel, M, & Py J. (in press). Questioning the acceptability of the Cognitive Interview to improve it use. *L'Année Psychologique*.
- Brunel, M., Py, J. & Launay, C. (2012). Cost and benefit of a new instruction for the cognitive interview: the open depth instruction. *Psychology, Crime & Law*, pp. 1-19.
- Ceci, S. J., & Bruck, M. (1998). *L'enfant-témoin. Une analyse scientifique des témoignages d'enfants*. Bruxelles: De Boeck Université.

- Ceci, S.J., Toglia, M.P., & Ross, D.F. (1987). *Children's eyewitness memory*. New York: Springer-Verlag.
- Chapman, A. J. and Perry, D. J. (1995). Applying the Cognitive Interview Procedure to Child and Adult Eyewitnesses of Road Accidents. *Applied Psychology: An International Review*, 44: 283–294.
- Clarke, C., and Milne, R. (2001). *National evaluation of the PEACE investigative interviewing course*. Police Research Award Scheme. London: Home Office.
- Clifford, B.R., & George, R. (1996). A field investigation of training in three methods of witness/victim investigative interview. *Psychology, Crime & Law*, 2, 231-248.
- Colomb, C., & Ginet, M. (2011). The cognitive interview for use with adults: An empirical test of an alternative mnemonic and a partial protocol. *Applied Cognitive Psychology*, 26, 35-47.
- Cyr, M., & Lamb, M. E. (2009) Assessing the effectiveness of the NICHD investigative interview Protocol when interviewing French-speaking alleged victims of child sexual abuse in Quebec. *Child Abuse and Neglect*, 2009, 33, 257-268.
- Dando, C., Wilcock, R., & Milne, R., Henry, L. (2009). A modified cognitive interview procedure for frontline police investigators. *Applied Cognitive Psychology*, 23(5), 698-716.

- Davey, R. I., & Hill, J. (1999). The variability of practice in interviews used by professionals to investigate child sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 23(6), 571-578.
- Davis, M. R., McMahon, M., & Greenwood, K.M. (2005). The efficacy of mnemonic components of the cognitive interview: Towards a shortened variant for time-critical investigations. *Applied Cognitive Psychology*, 19, 75-93.
- Dion, J., Cyr, M., Richard, N., McDuff, P. (2006). The influence of cognitive abilities, age and characteristics of their sexual abuse experience on the statement of the presumed victims. *Child Abuse and Neglect*, 30(8):945-60.
- Fisher, R.P., & Geiselman, R.E. (1992). *Memory enhancing techniques for investigative interviewing: The Cognitive Interview*. Springfield III: Charles C. Thomas.
- Fisher, R.P., Geiselman, R.E., & Raymond, D.S. (1987). Critical analysis of police interviewing techniques. *Journal of Police Science and Administration*, 15, 177-185.
- Fivush, R. (1993). Developmental Perspectives on Autobiographical Recall. In G. S. Goodman & B. L. Bottoms (Eds.), *Child Victims, Child Witnesses* (pp. 1-24). New York: The Guilford Press.
- Fivush, R., & Shukat, J.R. (1995). Content, Consistency, and Coherence of Early Autobiographical Recall. In M. S. Zaragoza, J. R. Graham, G. C. N. Hall, R. Hirschman, & Y. S. Ben-Porath (Eds.), *Memory and testimony in the child witness* (pp. 5-23). Thousand Oaks, CA: Sage.

- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Cohen, G., Holland, H. L., & Surtes, L. (1986). Eyewitness responses to leading and misleading questions under the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 14, 31-39.
- Geiselman, R. E., Fisher, R. P., Firstenberg, I., Hutton, L. A., Sullivan, S., Avetissian, I., & Prosk, A. (1984). Enhancement of eyewitness memory: An empirical evaluation of the cognitive interview. *Journal of Police Science and Administration*, 12, 74-80.
- Geiselman, R. E., & Padilla, J. (1988). Cognitive interviewing with child witnesses. *Journal of Police Science and Administration*, 16, 236–242.
- George, R. (1991). A field and experimental evaluation of three methods of interviewing witnesses/victims of crime. *Unpublished Manuscript*. Polytechnic of East London, London.
- Ginet, M., Brunel, M., Verkampt, F., Desert, M., Colomb, C. & Jund, R. (sous presse). L'entretien cognitif reste-t-il efficace pour aider de très jeunes enfants issus de milieux défavorisés à témoigner d'un événement visuel ? *L'Année Psychologique*
- Ginet, M., & Py, J. (2001). A technique for enhancing memory in eyewitness testimonies for use by police officers and judicial officials: the Cognitive Interview. *Le Travail Humain*, 64, 173-191.
- Griffiths, A. (2008). *An examination into the efficacy of police advanced investigative interview training ?* Thèse de doctorat, University of Portsmouth

- Griffiths, A., & Milne, R. (2005). Will it all end in tiers? In T. Williamson (Ed.), *Investigative Interviewing; Research rights and regulation* (pp167-189). Cullompton: Willan.
- Hargie, O., & Dickson, D. (2004). *Skilled interpersonal communication: Research, theory and practice*. (4th Ed.) Hove: Routledge.
- Havard, C., Clifford, B., Memon, A., & Gabbert, F. (2010) A comparison of video and static photo lineups with child and adolescent witnesses. *Applied Cognitive Psychology*, 24, p. 1209-1221.
- Hershkowitz, I. (2009). Socioemotional factors in child sexual abuse investigations. *Child Maltreatment*, 14, 172–181.
- Holliday, R.E., & Albon, A.J. (2004). Minimising misinformation effects in young children with cognitive interview mnemonics. *Applied Cognitive Psychology*, 17, 1-19.
- Kast, K. (2012). Dynamics in using different question types in Estonian police interviews of children. *Applied Cognitive Psychology*, 26, 324-329.
- Kebbell, M. & Milne, R. (1998). Police officers' perception of eyewitness factors in forensic investigations. *Journal of Social Psychology*, 138, 323-330.
- Korkman J., Santilla P., & Sandnabba, N. K. (2006). *How (not) to interview children : interviews with young children in sexual abuse investigations in Finland*. Åbo : Åbo Akademy University.

- Lamb, M. E., Orbach, Y., Sternberg, K. J., Aldridge, J., Pearson, S., Stewart, H. L., Esplin, P. W., & Bowler, L. (2009). Use of a structured investigative protocol enhances the quality of investigative interviews with alleged victims of child sexual abuse in Britain. *Applied Cognitive Psychology*, 23, 449-467.
- Lamb, M. E., Sternberg, K. J., Orbach, Y., Esplin, P. W., & Mitchell, S. (2002) Is ongoing feedback necessary to maintain the quality of investigative interviews with allegedly abused children? *Applied Developmental Science*, 6, 35-41.
- Lamb, M.E., Sternberg, K.J., Orbach, Y., Hershkowitz, I., Horowitz, D. and Esplin, P.W. (2000), "The effects of intensive training and ongoing supervision on the quality of investigative interviews with alleged sex abuse victims", *Applied Developmental Science*, 6(3), pp. 114-25.
- Memon, A., Holley, A., Milne, R., Köhnken, G., & Bull, R. (1994). Towards understanding the effects of interviewer training in evaluating the cognitive interview. *Applied Cognitive Psychology*, 8, 641-659.
- Milne, R., & Bull, R. (1996). Interviewing children with mild learning disability with the cognitive interview. In N.K. Clark and G.M. Stephenson (Eds.), *Investigative and forensic decision making*. Leicester: British Psychological Society.
- Milne, R. & Bull, R. (1999). *Investigative interviewing: Psychology and practice*. Chichester: Wiley.

- Milne, R., Bull, R., Kohnken, G., & Memon, A. (1995). The cognitive interview and suggestibility. In N.K. Clark and G.M. Stephenson (Eds.), *Criminal behaviour: Perceptions, attributions and rationality*. Leicester: British Psychological Society.
- Milne, R., and Powell, M. (2010). Investigative interviewing. In J. M. Brown and E. A. Campbell. (Eds.), *The Cambridge Handbook of Forensic Psychology*. Cambridge; Cambridge University Press.
- Ministry of Justice. (2011). *Achieving best evidence in criminal proceedings: Guidance for vulnerable and intimidated witnesses, including children*. London, UK: Home Office Communications Directorate.
- Oschner, J. E., Zaragoza, M. S., & Mitchell, K. J. (1999). The accuracy and suggestibility of children's memory for neutral and criminal eyewitness events. *Legal and Criminological Psychology*, 4, 79-92.
- Orbach, Y., Hershkowitz, I., Lamb, M. E., Sternberg, K. J., Esplin, P. W., & Horowitz, D. (2000). Assessing the value of scripted protocols for forensic interviews of alleged abuse victims. *Child Abuse and Neglect*, 24, 733–752
- Patterson, T., & M. E. Pipe. (2009). Exploratory Assessments of Child Abuse: Children's Responses to Interviewer's Questions Across Multiple Interview Sessions. *Child Abuse & Neglect*, 33, 490-504.

- Price, H. L., Roberts, K. P., & Collins, A. (sous presse). The quality of children's allegations of abuse in investigative interviews containing practice narratives. *Journal of Applied Research in Memory and Cognition*.
- Rattner, A. (1988). Convicted but innocent: Wrongful conviction and the criminal justice system. *Law and Human Behavior*, 12, 283-293.
- Reed, S.K. (1999). *Cognition : théories et applications*. De Boeck Université.
- Savage, S. and Milne, R. (2007). Miscarriages of justice – the role of the investigative process. In T. Newburn, T. Williamson and A. Wright. (Eds.), *Handbook of criminal investigation*. Cullompton: Willan.
- Saywitz, K.J. (2002). Developmental Underpinnings of Children's Testimony. In H. L. Westcott, G. M. Davies, & R. H. C. Bull (Eds.), *Children's Testimony. A Handbook of Psychological Research and Forensic Practice* (pp. 3-19). West Sussex, U.K.: Wiley.
- Stein, L. M., Stracke, C. B., Griffiths A., & Milne, R. (2012, juin). Using Griffiths Question Map (GQM) to assess questions and responses in children's interviews. *International Investigative Interviewing Research group, 5th Annual Conference*. Toronto.
- Sternberg, K.J., & Lamb, M.E., Davies, G.M., & Westcott, H.L. (2001). The Memorandum of Good Practice: theory versus application. *Child Abuse & Neglect*, 25, 669-681.

- Sternberg, K. J., Lamb, M. E., Hershkowitz, I., Yudilevitch, L., Orbach, Y., Esplin, P. W., & Hovav, M. (1997). Effects of introductory style on children's abilities to describe experiences of sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 21, 1133–1146.
- Sternberg, K. J., Lamb, M. E., Orbach, Y., Esplin, P.W., & Mitchell, S. (2001). Use of a structured investigative protocol enhances young children's responses to free-recall prompts in the course of forensic interviews. *Journal of Applied Psychology*, 86(5), 997-1005.
- Thoresen, C., Lonnum, K., Melinder, A., Magnussen, S. (2009) Forensic Interviews With Children in CSA Cases: A Large-Sample Study of Norwegian Police Interviews. *Applied Cognitive Psychology*, 23 (7), 999-1011
- Verkampt F. (2009). *L'Entretien Cognitif : Son adaptation pour l'audition des très jeunes enfants dans un cadre judiciaire*. Thèse de doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II.
- Verkampt, F., & Ginet, M. (2010). Variations of the cognitive interview: Which one is the most effective in enhancing children's testimonies? *Applied Cognitive Psychology*, 24(9), 1279-1296.
- Verkampt, F., Ginet, M., & Colomb, C. (2010). L'Entretien Cognitif est-il efficace pour aider de très jeunes enfants à témoigner d'un évènement répété dans le temps ? *L'année psychologique*, 110, 541-572.

Yuille, J. C., Hunter, R., Joffe, R., & Zaparniuk, J. (1993). Interviewing children in sexual abuse cases. In G. S. Goodman & B. L. Bottoms (Eds.), *Child victims, child witnesses: Understanding and improving children's testimony* (pp. 95-115). New York: Guilford Press.

ANNEXES

Table 9. Fréquences d'utilisation (en %) des différents types d'intervention selon la phase d'audition.

Audition				
N = 28				
	Prise de contact n = 28	Rappel libre n = 19	Questionnement n = 28	Clôture n = 24
Interventions appropriées				
Ouvertes	00.6 (0.2)	43.1 (2.2)	01.7 (02.4)	01.3 (0.1)
Approfondissement	31.9 (9.2)	23.1 (1.2)	23.2 (31.4)	04.5 (0.3)
Fermées appropriées	01.6 (0.5)	00.0 (0.0)	01.2 (01.6)	12.3 (0.7)
Ensemble	34.0 (9.8)	57.2 (2.9)	28.4 (38.4)	18.6 (1.2)
Interventions inappropriées				
Ouvertes inappropriées	00.1 (00.04)	00.0 (0.0)	00.3 (00.4)	00.0 (0.0)
Fermées inappropriées	29.0 (08.60)	15.8 (0.8)	33.6 (45.5)	32.5 (2.1)
Dirigées	14.9 (04.30)	12.6 (0.6)	18.7 (25.3)	14.9 (1.0)
Multiplés	06.7 (01.90)	05.3 (0.3)	07.3 (09.9)	01.9 (0.1)
Choix multiples	04.2 (01.20)	02.1 (0.1)	03.6 (04.9)	05.2 (0.3)
Déclarations ou opinions	09.9 (02.90)	09.5 (0.5)	08.1 (10.9)	27.9 (1.8)
Ensemble	66.0 (19.00)	42.7 (2.2)	71.6 (96.9)	81.4 (5.3)

Table 10. Fréquence d'utilisation (en %) des différents types d'intervention chez les mineurs de moins de 6 ans

Audition				
N = 11				
	Prise de contact n = 11	Rappel libre n = 7	Questionnement n = 11	Clôture n = 7
Interventions appropriées				
Ouvertes	0.1% (0.1)	44.3% (1.6)	1.8% (3)	0% (0)
Approfondissement	23.6% (5.7)	19% (1)	24.9% (35.7)	19.6% (0.9)
Fermées appropriées	4.1% (0.5)	0% (0)	1.3% (2.2)	19.7% (0.86)
Ensemble	27.9% (6.4)	63.3% (2.6)	28% (40.9)	24.4% (1.1)
Interventions inappropriées				
Ouvertes inappropriées	1.1% (0.1)	0% (0)	0.1% (0.2)	0% (0)
Fermées inappropriées	30.1% (7.1)	23.8% (0.9)	31.7% (46.1)	24.4% (1.6)
Dirigées	12.1% (2.8)	7.6% (0.6)	19.7% (24.7)	7.3% (0.6)
Multiplés	17.7% (2.5)	2.9% (0.1)	9.9% (9.9)	7.1% (0.3)
Choix multiples	3.8% (0.5)	0% (0)	3.8% (5.5)	4.8% (0.4)
Déclarations ou opinions	7.3% (1.3)	2.4% (0.1)	6.7% (9.4)	31.9% (1.3)
Ensemble	72.1% (14.4)	36.7% (1.4)	72% (95.8)	75.6% (4.1)

Table 11. Fréquence d'utilisation (en %) des différents types d'intervention chez les mineurs entre 7 et 10 ans

	Prise de contact n = 10	Rappel libre n = 6	Questionnement n = 10	Clôture n = 10
Interventions appropriées				
Ouvertes	0.2% (0.2)	70.8% (3.5)	1.1% (1.8)	0% (0)
Approfondissement	40.5% (11.2)	20.4% (0.8)	23.8% (27.8)	0.3% (0.1)
Fermées appropriées	0.6% (0.3)	0 (0)	1.2% (1.5)	24% (1)
Ensemble	41.4% (11.7)	91.2% (3)	26.1% (39.6)	24.3% (1.1)
Interventions inappropriées				
Ouvertes inappropriées	0% (0)	0% (0)	0.5% (0.6)	0% (0)
Fermées inappropriées	28.9% (9.8)	2% (0.3)	32.2% (47.7)	15% (2)
Dirigées	10.5% (4)	0% (0)	20.3% (28.3)	17.1% (1.1)
Multiplés	4.2% (1.6)	2% (0.3)	9.8% (12.6)	0.3% (0.1)
Choix multiples	6.5% (3.5)	2% (0.3)	3.7% (5)	1.5% (0.3)
Déclarations ou opinions	7.6% (3.5)	2.9% (0.5)	7.4% (11.8)	41.8% (1.5)
Ensemble	58.6% (20.8)	8.8% (9.5)	73.9% (105)	75.7% (5)

Table 12. Fréquence d'utilisation (en %) des différents types d'intervention chez les mineurs de plus de 10 ans

	Prise de contact n = 7	Rappel libre n = 6	Questionnement n = 7	Clôture n = 7
Interventions appropriées				
Ouvertes	0.9% (0.3)	23.8% (1.5)	2.4% (2.1)	1.7% (0.3)
Approfondissement	33.3% (11.7)	20% (1.7)	24.1% (29.7)	3.1% (0.6)
Fermées appropriées	2.8% (0.6)	0% (0)	1.2% (1)	1.7% (0.4)
Ensemble	37% (12.6)	47.1% (3.1)	27.6% (32.9)	6.5% (1.3)
Interventions inappropriées				
Ouvertes inappropriées	0% (0)	0% (0)	0.8% (0.6)	0% (0)
Fermées inappropriées	27.6% (9.1)	14.7% (1.2)	33.2% (41.3)	36.6% (2.7)
Dirigées	15.9% (7)	18.5% (1.3)	18% (22)	6.6% (1.1)
Multiplés	5.2% (1.4)	4.2% (0.3)	7.5% (6)	0% (0)
Choix multiples	3.6% (1.6)	0% (0)	3.6% (3.9)	1.7% (0.3)
Déclarations ou opinions	10.8% (4.4)	15.5 (0.8)	9.6% (12.1)	48.7% (2.7)
Ensemble	63% (23.6)	52.9% (3.7)	72.4% (85.4)	93.5% (6.9)

Figure 3. Exemple d'une audition d'un mineur de 4 ans, contenant 286 questions, analysée au moyen de la QM.

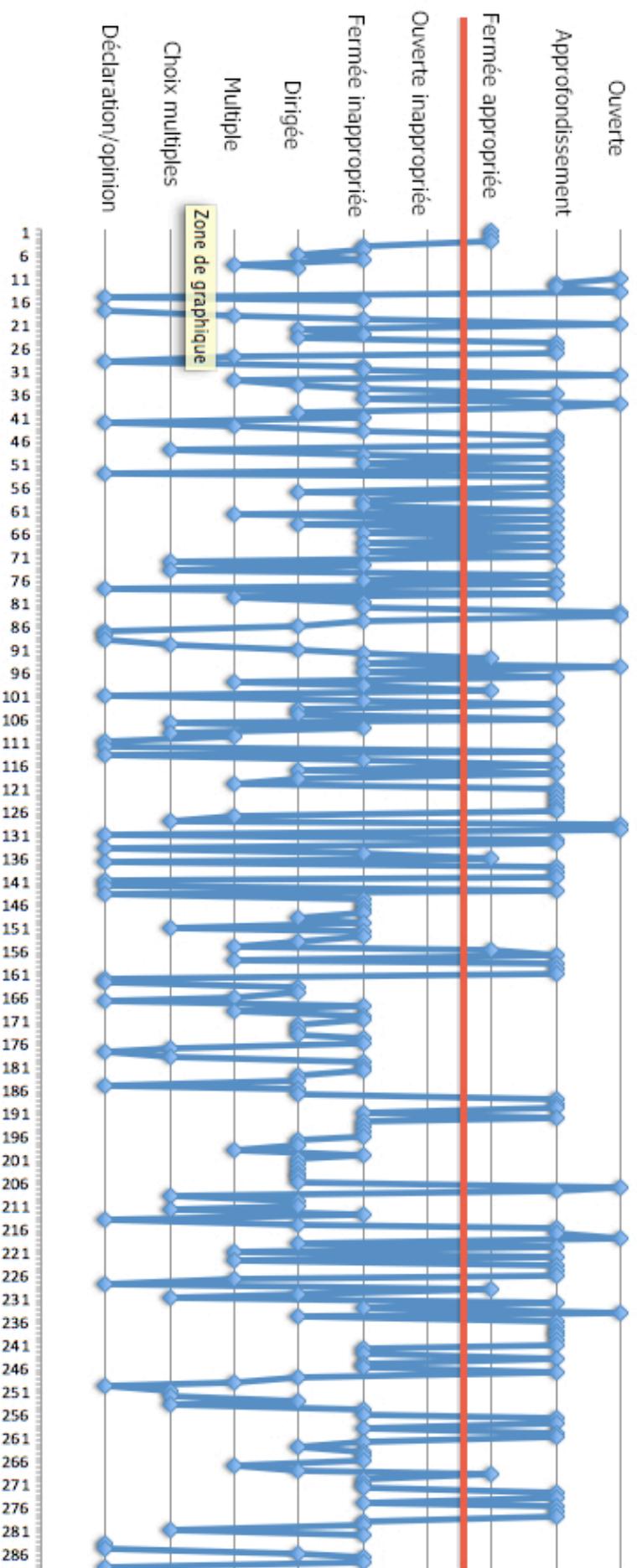


Figure 4. Exemple d'une audition d'un mineur de 9 ans, contenant 202 questions, analysée au moyen de la QQM.

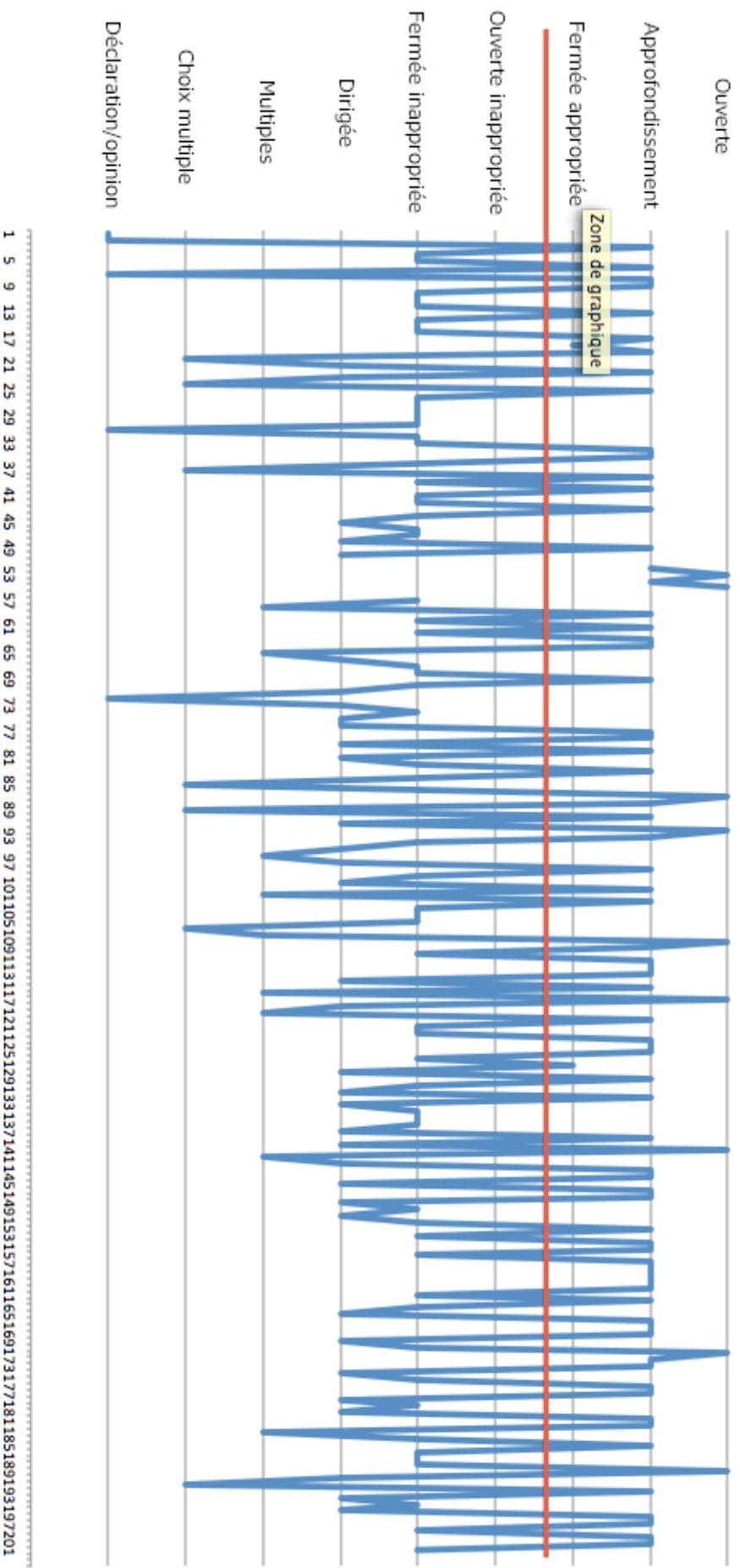
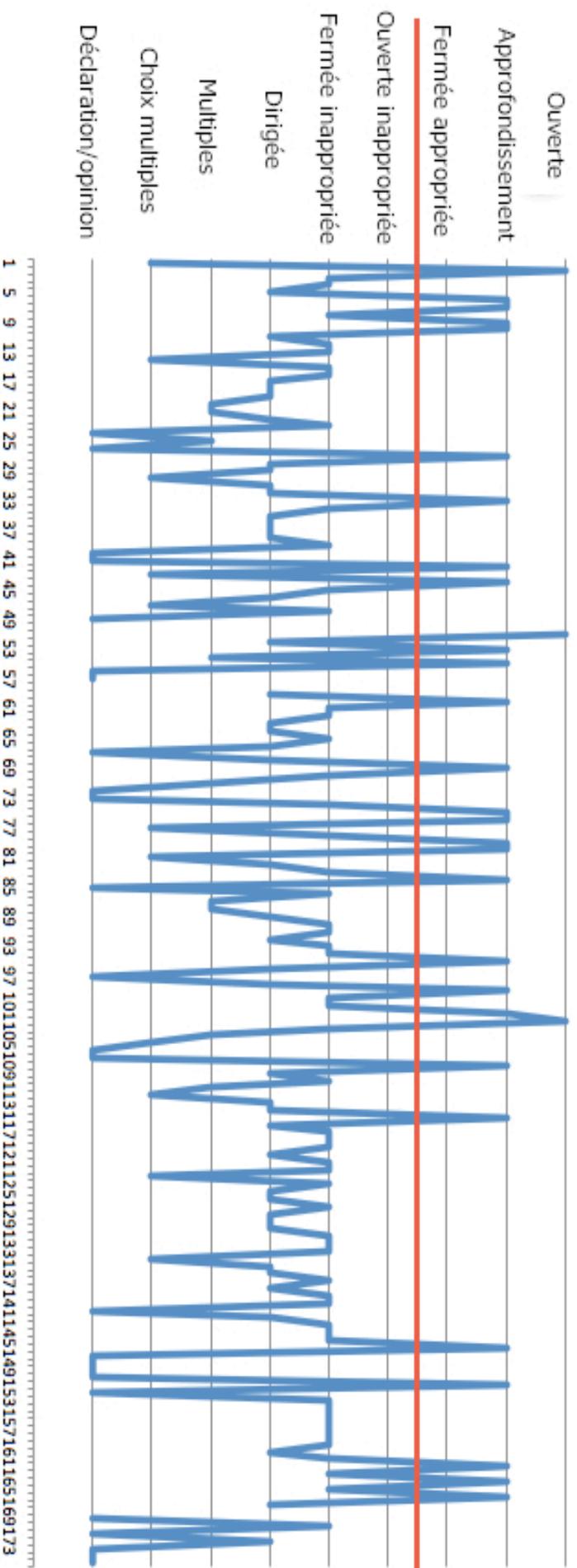


Figure 5. Exemple d'une audition d'un mineur de 17 ans, contenant 173 questions, analysée au moyen de la GQM.



Etude sur les pratiques professionnelles en matière d'auditions de mineurs victimes et/ou témoins

Madame, Monsieur,

Deux chercheuses en Sciences Humaines et Sociales, Fanny Verkampt (Université de Toulouse 2 - Le Mirail) et Magali Ginet (Université d'Auvergne), ainsi qu'un étudiant en Master Recherche, Olivier Dodier, réalisent une étude sur les auditions de mineurs témoins et/ou victimes. Cette étude s'adresse ainsi à tout professionnel, gendarme et policier, ayant suivi une formation pour recueillir des déclarations des jeunes et très jeunes enfants, mais aussi des adolescents. Elle vise à mieux connaître les conditions dans lesquelles se déroulent les auditions conduites avec des mineurs témoins et/ou victimes. Cette étude ne porte donc pas sur les entretiens conduits avec des mineurs auteurs ou mis-en-cause (sont donc exclus les mineurs à la fois auteurs ou mise-en-cause et victimes ou témoins).

La complétion de ce questionnaire dure environ 20 minutes. Pour chaque question, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. C'est en effet votre pratique effective et votre avis sincère qui nous intéressent. Vous pouvez interrompre la complétion du questionnaire dès que vous le souhaitez, et la reprendre ensuite à un moment de votre choix après avoir sauvegardé vos réponses.

Nous attirons votre attention sur le fait que les informations que vous nous fournirez resteront strictement anonymes et confidentielles. Les résultats de cette étude ne seront exploités qu'à des fins statistiques.

Nous vous remercions sincèrement de votre participation à cette étude.

Il y a 89 questions dans ce questionnaire

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

Dans cette partie, nous vous invitons à décrire la toute dernière audition que vous ayez conduite avec un mineur (soit simple témoin, soit victime de faits délictueux ou criminels).

1.1. La date de votre dernière audition

1 [P1Q1]Merci de préciser la date à laquelle s'est tenue votre dernière audition avec un mineur ? *

Veuillez entrer une date :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

1.2. Les caractéristiques du mineur

2 [P2Q1] Veuillez préciser si le mineur, avec lequel vous vous êtes entretenu lors de votre dernière audition, était auditionné en tant que : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- victime
- témoin
- victime et témoin d'autres faits (semblables ou non)

3 [P2Q2] Merci d'indiquer son âge au moment de l'audition.

Attention, l'enquête portant sur l'audition de mineurs, cet âge ne peut excéder 18 ans.

Chaque entrée doit être au plus de 18

Veillez écrire votre réponse ici :

•

4 [P2Q3] Le mineur avec lequel vous avez conduit votre dernière audition était : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- une fille
- un garçon

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

1.3. Les caractéristiques du (ou des) auteur(s) présumé(s) des faits

5 [P3Q1] Veuillez préciser le ou les auteur(s) des faits dont fut victime ou témoin ce mineur : *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Un(e) ou plusieurs inconnu(e)s
- Un ou plusieurs membre(s) de son entourage proche (hors famille)
- Un ou plusieurs membre(s) de sa famille (hors parents)
- son père et/ou sa mère

Dans le cas de faits commis par plusieurs personnes, cochez chacune des modalités de réponse correspondantes.

6 [P3Q2] L'auteur était-il (ou les auteurs étaient-ils) au moment des faits : *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Mineur(s)
- Majeur(s)
- Certains mineurs et d'autres majeurs
- Âge(s) inconnu(s)

Dans le cas de faits commis par plusieurs personnes, cochez chacune des modalités de réponse correspondantes.

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

1.4. Les faits pour lesquels était entendu le mineur

7 [P4Q1] Merci de préciser si le mineur était entendu dans un premier temps concernant : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- un fait ne s'étant produit qu'une seule fois
- des faits répétés dans le temps

8 [P4Q2] Selon vous, est-ce que la répétition des faits a eu des conséquences sur l'audition du mineur ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P4Q1.NAOK == "2"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- non
- Pas d'avis particulier

9 [P4Q3] Veuillez indiquer si lors de votre dernière audition, le mineur était entendu pour des faits de : *

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Harcèlement moral ou physique
- Violences dans la sphère familiale dont il a été témoin
- Négligences (délaissement, abandon ou privation)
- Violence(s) physique(s)
- Viol(s)
- Autre(s) agression(s) sexuelle(s)
- Autre, précisez:

10 [P4Q4] Selon vous, est-ce que la nature des faits pour lesquels le mineur était entendu a eu des conséquences sur ses déclarations ?

*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non
- Pas d'avis particulier

11 [P4Q5] Merci de préciser si, avant de conduire l'audition, vous connaissiez les conditions dans lesquelles les faits ont été révélés :*

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- oui
- non

12 [P4Q6] Cette première révélation était-elle :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P4Q5.NAOK == "2"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- spontanée
- le résultat d'un questionnaire fait par un tiers (un parent, un professeur, etc.)
- suspicion

13 [P4Q7] Selon vous, est-ce que le questionnaire effectué par un tiers préalablement à l'audition a eu des conséquences sur les déclarations du mineur ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P4Q6.NAOK == "2"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non
- Pas d'avis particulier

14 [P4Q8] Entre la première révélation des faits par le mineur et le moment où a eu lieu votre audition avec lui, il s'est écoulé : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- moins d'une semaine
- entre une semaine et un mois inclus
- entre deux mois et six mois inclus
- entre sept mois et un an inclus
- plus d'un an
- vous ne vous souvenez plus

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

1.5. L'environnement dans lequel s'est déroulée l'audition

15 [P5Q1]L'audition avec ce mineur s'est déroulée : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- au domicile du mineur
- dans l'établissement scolaire du mineur
- dans un espace réservé et aménagé pour les auditions de mineurs, sur votre lieu de travail
- dans un espace réservé et aménagé pour les auditions de mineurs (autre que votre lieu de travail, par exemple : une unité d'accueil médico-judiciaire)
- Autre

16 [P5Q2]Merci de décrire les éléments pertinents (en lien avec l'audition) présents dans la pièce où s'est tenue l'audition (par exemple s'il y avait un mobilier spécial, des jouets, un système d'enregistrement, etc.). *

Veillez écrire votre réponse ici :

L'espace réservé à votre réponse s'adapte à la longueur de celle-ci. Vous êtes donc libre de développer votre réponse si vous le souhaitez.

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

1.6. La durée de l'audition

17 [P6Q1]Veillez préciser la durée (en minutes) de cette dernière audition : *

Veillez écrire votre réponse ici :

18 [P6Q2]Au cours de cette audition, vous estimez avoir passé davantage de temps à : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- mettre à l'aise, en confiance le mineur
- écouter le récit du mineur
- poser des questions au mineur
- retranscrire les propos du mineur (sur ordinateur, prise de note, etc.)
- Autre

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

1. Le contexte général de l'audition

1.7. Les personnes présentes durant l'audition

19 [P7Q1]Excepté vous, y avait-il d'autres personnes présentes dans la pièce avec le mineur au cours de cette audition ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- oui
- non

20 [P7Q2]Si oui, veuillez s'il vous plaît préciser qui était (ou étaient) cette (ou ces) personne(s) présente(s) à vos côtés.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P7Q1.NAOK == "1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

21 [P7Q3] Selon vous, est-ce que la présence d'un tiers dans la pièce a eu des conséquences :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P7Q1.NAOK == "1"))

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Oui	Non	Pas d'avis particulier
Sur les déclarations du mineur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sur le comportement du mineur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

Cette partie porte toujours sur la toute dernière audition que vous ayez conduite avec un mineur. Cependant, les questions concernent ici son déroulement précis.

2.1. La préparation à l'audition

22 [P8Q1] Merci de préciser si vous aviez, en amont, préparé cette dernière audition : *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- oui
- non

23 [P8Q2] Si oui, comment aviez-vous préparé très concrètement cette audition ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P8Q1.NAOK == "1"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

24 [P8Q3] Au regard du déroulement de l'audition, vous diriez que cette préparation a été :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P8Q1.NAOK == "1"))

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas du tout utile
- Pas utile
- Moyennement utile
- Utile
- Tout à fait utile

25 [P8Q4] Merci de préciser la (ou les) raison(s) de cette absence de préparation à l'audition.

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
° ((P8Q1.NAOK == "2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition
2.2.1 La prise de contact avec le mineur

26 [P9Q1] Au cours de votre dernière audition avec le mineur, avez-vous présenté les personnes présentes (y compris vous-même) ainsi que le matériel éventuellement présent ?

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

27 [P9Q2] Si oui, comment avez-vous très concrètement procédé ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
° ((P9Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

28 [P9Q3] Au regard du déroulement de l'audition, vous diriez que ces présentations ont été :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P9Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas du tout utiles
- Pas utiles
- Moyennement utiles
- Utiles
- Tout à fait utiles

29 [P9Q4] Merci de préciser la (ou les) raison(s) de cette absence de présentation :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P9Q1.NAOK == "A2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

2.2.2 Explication des règles de communication au mineur (contrat de communication)

30 [P10Q1] Au cours de votre dernière audition, avez-vous expliqué au mineur l'objectif de l'audition et la façon dont celle-ci se déroulerait ?

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

31 [P10Q2] Si oui, quelles informations avez-vous très précisément donné au mineur ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P10Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

32 [P10Q3]Au regard du déroulement de l'audition, vous diriez que ces précisions ont été :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P10Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas du tout utiles
- Pas utiles
- Moyennement utiles
- Utiles
- Tout à fait utiles

33 [P10Q4]Merci de préciser la (ou les) raison(s) de cette absence d'explications :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P10Q1.NAOK == "A2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

2.2.3 Discussion de mise en confiance

34 [P11Q1]Avant d'aborder les faits dont fut témoin et/ou victime le mineur, avez-vous discuté avec lui un bref instant d'un sujet neutre ou positif (par exemple, ses centres d'intérêt, loisirs, etc.) ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

35 [P11Q2] Si oui, quelle était l'utilité de cette discussion, selon vous ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P11Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

36 [P11Q3] Au regard du déroulement de l'audition, vous diriez que cette discussion a été :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P11Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas du tout utile
- Pas utile
- Moyennement utile
- Utile
- Tout à fait utile

37 [P11Q4] Merci de préciser la (ou les) raison(s) de cette absence de discussion :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P11Q1.NAOK == "A2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

2.3 La déclaration spontanée des faits

38 [P12Q1] Au cours de votre dernière audition, le mineur a-t-il eu la possibilité de raconter les faits spontanément ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

39 [P12Q2] De quelle façon avez-vous initié (ou introduit) ce récit spontané du mineur ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

40 [P12Q3] De quelle façon avez-vous soutenu (ou encouragé) le mineur durant ce récit spontané ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

41 [P12Q4] Au regard du déroulement de l'audition, vous diriez que ce récit spontané effectué par le mineur était :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas du tout utile
- Pas utile
- Moyennement utile
- Utile
- Tout à fait utile

42 [P12Q5] Plus précisément, vous diriez que ce récit spontané était :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q1.NAOK == "A1"))

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Non, pas du tout	Non	Moyennement	Oui	Oui, tout à fait
Complet	<input type="radio"/>				
Précis / détaillé	<input type="radio"/>				
Exact	<input type="radio"/>				

43 [P12Q6] Avez-vous rencontré des difficultés ou des imprévus au cours de ce récit spontané ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

44 [P12Q7] Si oui, quelles difficultés ou imprévus avez-vous rencontré au cours de ce récit spontané ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q6.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

45 [P12Q8] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q6.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

46 [P12Q9] Si le mineur n'a pas effectué de déclaration spontanée, merci d'en préciser la (ou les) raison(s) :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P12Q1.NAOK == "A2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

2.4 les questions posées ensuite au mineur

47 [P13Q1] Selon vous, durant votre dernière audition, quelle est la proportion en pourcentage de questions préparées en amont de l'audition ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

48 [P13Q2]Selon vous, durant votre dernière audition, quelle est la proportion en pourcentage de questions que vous n'avez pas préparé en amont et que vous avez posé spontanément durant l'audition ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

49 [P13Q3]Au cours de votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime, à quelle fréquence avez-vous utilisé les formats de question suivants : *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Jamais	Très peu de fois	Peu de fois	Souvent	Très souvent	Toujours
Questions "ouvertes" nécessitant une réponse développée de la part du mineur (ex : comment était-il habillé ?)	<input type="radio"/>					
Questions "fermées" amenant à une réponse précise et courte de la part du mineur (ex : Quelle était la couleur de son pantalon ?)	<input type="radio"/>					
Plusieurs brèves questions posées à la suite au sein d'une même question (ex : où étais-tu ? tu l'as vu faire ? comment a-t-il fait ?)	<input type="radio"/>					
Questions proposant plusieurs réponses non mentionnées préalablement par le mineur	<input type="radio"/>					

	Jamais	Très peu de fois	Peu de fois	Souvent	Très souvent	Toujours
(ex : ses yeux étaient noirs, marrons, verts, ou bleus ?)						
Questions proposant une réponse non mentionnée préalablement par le mineur (ex : ses yeux étaient verts ?)	<input type="radio"/>					
Questions contenant une négation dans leur formulation (ex : tu ne te souviens plus ?)	<input type="radio"/>					

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

2.5 La clôture de l'audition

50 [P14Q1]Au cours de cette dernière phase de l'audition, avez-vous résumé les propos du mineur ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

51 [P14Q2]Si oui, merci de préciser la façon dont vous avez effectué ce résumé (méthode employée, participation ou non du mineur, etc.)

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P14Q1 .NAOK == "A1"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

52 [P14Q3]Au regard du déroulement de l'audition, vous diriez qu'avoir résumé les propos du mineur a été :

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P14Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Pas du tout utile
- Pas utile
- Moyennement utile
- Utile
- Tout à fait utile

53 [P14Q4]Si non, merci d'en préciser la (ou les) raison(s).

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P14Q1.NAOK == "A2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

54 [P14Q5]Avant de clore l'audition, avez-vous fait autre-chose (par exemple, spécifié un certain nombre d'informations au mineur, prévu une autre audition avec celui-ci, etc.) ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie I. Votre dernière audition avec un mineur témoin et/ou victime

2. Le déroulement de l'audition

2.6 Le bilan de cette dernière audition

55 [P15Q1]Sur l'ensemble de l'audition, vous diriez que les informations données par le mineur (soit spontanément, soit en réponse à vos questions) étaient : *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Non, pas du tout	Non	Moyennement	Oui	Oui, tout à fait
Complètes / exhaustives	<input type="radio"/>				
Détaillées / précises	<input type="radio"/>				
Avérées	<input type="radio"/>				
Pertinentes pour l'enquête	<input type="radio"/>				

56 [P15Q2]Majoritairement, ces informations ont été obtenues au cours : *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- D'une phase durant laquelle le mineur a effectué une déclaration spontanée
- D'une phase de questions-réponses
- Du résumé et de la clôture de l'entrevue

57 [P15Q3]Vous diriez que sur l'ensemble de cette dernière audition, vous avez veillé à : *

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Non, pas du tout	Non	Moyennement	Oui	Oui, tout à fait
Adapter votre vocabulaire et votre syntaxe à ceux du mineur	<input type="radio"/>				
Mettre suffisamment à l'aise le mineur	<input type="radio"/>				
Avoir initié et soutenu sa déclaration spontanée des faits	<input type="radio"/>				
Utiliser de façon appropriée les questions	<input type="radio"/>				
Concentrer l'audition sur des aspects importants pour l'enquête	<input type="radio"/>				

	Non, pas du tout	Non	Moyennement	Oui	Oui, tout à fait
Introduire et expliquer chacune des étapes de l'audition	<input type="radio"/>				
Clarifier, au moment approprié, les imprécisions ou les incohérences	<input type="radio"/>				
Utiliser de façon appropriée les pauses et les silences	<input type="radio"/>				

58 [P15Q4] Pour conduire cette audition, avez-vous respecté une démarche particulière ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

59 [P15Q5] Si oui, laquelle ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P15Q4.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

60 [P15Q6] Pour répondre au questionnaire, avez-vous eu besoin de recourir au procès verbal de l'audition, à la vidéo ou tout autre support ? *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Procès verbal de l'audition
- Vidéo de l'audition
- Autre:

Partie II. À propos de vous...

1. La formation à l'audition des mineurs

Dans cette partie, nous vous invitons à nous préciser si oui ou non vous avez été formé(e) à l'audition de mineurs.

Les informations obtenues dans cette partie du questionnaire, en plus d'être, comme le reste, anonymes et confidentielles, seront utilisées uniquement dans un but statistique et pour répondre à des exigences de validation scientifique du questionnaire, en vue de la publication de la recherche.

61 [P16Q1]Avez vous suivi une formation à l'audition du mineur témoin et/ou victime ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

62 [P16Q2]Plus précisément, quand avez vous suivi cette formation ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P16Q1.NAOK == "A1"))

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Il y a moins de 12 mois
- Entre 1 an et 1 an et 11 mois inclus
- Entre 2 ans et 2 ans et 11 mois inclus
- Entre 3 ans et 3 ans et 11 mois inclus
- Entre 4 ans et 4 ans et 11 mois inclus
- Entre 5 ans et 5 ans et 11 mois inclus
- Entre 6 et 10 ans
- Il y a plus de 10 ans

Partie II. À propos de vous...

2. Quelques renseignements socio-démographiques

Dans cette partie, nous souhaiterions recueillir quelques informations vous concernant. Ces renseignements n'ont absolument pas pour objectif de vous identifier et ne sont destinées qu'à être exploitées de façon globale (et non individuelles). Nous vous rappelons que vos réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Les informations obtenues dans cette partie du questionnaire, en plus d'être, comme le reste, anonymes et confidentielles, seront utilisées uniquement dans un but statistique et pour répondre à des exigences de validation scientifique du questionnaire, en vue de la publication de la recherche.

63 [P17Q1]Merci de nous préciser votre date de naissance

:
*

Veillez entrer une date :

64 [P17Q2]Merci de préciser si vous êtes de genre : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Féminin
- Masculin

65 [P17Q3]Merci de préciser si vous êtes : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Policier
- Gendarme

66 [P17Q4]Merci de préciser votre grade : *

Veillez écrire votre réponse ici :

67 [P17Q5]Dans quelle région de France exercez-vous ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Alsace
- Aquitaine
- Auvergne
- Bourgogne
- Bretagne

- Centre
- Champagne-Ardenne
- Corse
- Franche-Comté
- Guadeloupe
- Guyane
- Île-de-France
- Languedoc-Roussillon
- Limousin
- Lorraine
- Martinique
- Mayotte
- Midi-Pyrénées
- Nord-Pas-de-Calais
- Basse-Normandie
- Haute-Normandie
- Pays de la Loire
- Picardie
- Poitou-Charentes
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Réunion
- Rhône-Alpes

68 [P17Q6] Depuis combien d'année êtes-vous entré(e) dans la Police Nationale ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :
° ((P17Q3.NAOK == "A1"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

69 [P17Q7] Depuis combien d'année êtes-vous dans la Gendarmerie Nationale ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P17Q3.NAOK == "A2"))

Veillez écrire votre réponse ici :

70 [P17Q8] Merci de préciser ci-dessous depuis combien de temps vous pratiquez des auditions de mineurs victimes et/ou témoins. *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Moins de 12 mois
- 1 an
- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans
- Entre 6 et 10 ans
- Plus de 10 ans

Si vous pratiquez des auditions avec des mineurs depuis moins d'un an, merci de répondre 0. Ensuite, nous vous proposerons de préciser votre réponse en termes de mois.

71 [P17Q9] Plus précisément, depuis combien de mois pratiquez-vous des auditions avec des mineurs ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P17Q8.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

72 [P17Q10] Au cours des douze derniers mois, combien avez-vous précisément effectué d'auditions avec un mineur témoin et/ou victime ? *

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie III. Votre avis nous intéresse...

1. Les difficultés liées aux auditions de mineurs

La recherche en psychologie du témoignage a montré que parmi les mineurs, deux populations semblent présenter des difficultés dans la conduite des entretiens d'investigation : les enfants d'âge préscolaires (de 4 à 6) et les adolescents.

73 [P18Q1] Avez vous personnellement déjà rencontré des difficultés particulières dans la conduite de vos auditions avec des mineurs témoins et/ou victimes ?

*

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Oui	Non
Lors d'auditions avec des mineurs d'âge préscolaire (moins de 6 ans)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lors d'auditions avec des mineurs entre 7 et 10 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lors d'auditions avec des mineurs de plus de 10 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

74 [P18Q2] Pourriez-vous préciser les principales difficultés rencontrées lors d'auditions avec des mineurs d'âge témoins et/ou victimes préscolaire (moins de 6 ans) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P18Q1_SQ001.NAOK == "A1"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

75 [P18Q3] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés rencontrées lors d'auditions avec des mineurs témoins et/ou victimes d'âge préscolaire (moins de 6 ans) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P18Q1_SQ001.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

76 [P18Q4] Pourriez-vous préciser les principales difficultés rencontrées lors d'auditions avec des mineurs témoins et/ou victimes entre 7 et 10 ans ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P18Q1_SQ002.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

77 [P18Q5] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés rencontrées lors d'auditions avec des mineurs témoins et/ou victimes entre 7 et 10 ans ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P18Q1_SQ002.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

78 [P18Q6] Pourriez-vous préciser les principales difficultés rencontrées lors d'auditions avec des mineurs témoins et/ou victimes de plus de 10 ans ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P18Q1_SQ003.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

79 [P18Q7] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés rencontrées lors d'auditions avec des mineurs témoins et ou victimes de plus de 10 ans ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P18Q1_SQ003.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie III. Votre avis nous intéresse...

2. Les principales difficultés

80 [P19Q1] Dans votre pratique quotidienne, devez-vous faire face à des contraintes (difficultés) particulières ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

81 [P19Q2] Si oui, pourriez-vous préciser les principales difficultés rencontrées (par exemples, difficultés liées à l'environnement familial, à la coordination avec les différents acteurs de l'enquête, ou encore contraintes juridiques) ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P19Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

82 [P19Q3] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P19Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie III. Votre avis nous intéresse...

3. Difficultés liées au mineur témoin et/ou victime

83 [P20Q1] Avez-vous personnellement déjà rencontré des difficultés particulières liées aux capacités du mineur (à se rappeler, à raconter, etc.) ? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

84 [P20Q2] Si oui, pourriez-vous préciser les principales difficultés rencontrées ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P20Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

85 [P20Q3] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P20Q1.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie III. Votre avis nous intéresse...

4. Difficultés liées au délai entre les faits pour lequel témoigne le mineur et son audition

86 [P21Q1] Quel est le délai le plus long (entre la commission des faits et l'audition du mineur) que vous ayez rencontré ?

*

Veillez écrire votre réponse ici :

87 [P21Q2] Selon vous, est-ce que ce délai (entre la commission des faits et l'audition du mineur) a eu des conséquences sur celle-ci ?

*

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

88 [P21Q3] Quelle(s) stratégie(s) pourriez-vous conseiller pour faire face à ces difficultés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

° ((P21Q2.NAOK == "A1"))

Veillez écrire votre réponse ici :

Partie III. Votre avis nous intéresse...

5. Autres

89 [P22Q1] Merci de préciser si chaque proposition mentionnée ci-dessous est, selon vous, faisable pour les mineurs et utile pour la qualité de leur audition (il faut donc cocher une des trois propositions concernant la faisabilité et une des trois propositions concernant l'utilité).

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

	Pas faisable	Moyennement faisable	Faisable	Pas utile	Moyennement utile	Utile
Inviter le mineur à répondre "je ne sais pas" ou "je ne sais plus"	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Inviter le mineur à dire qu'il ne comprend pas une question posée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Préciser au mineur que vous n'avez aucune information sur les faits pour lesquels il témoigne (même si tel n'est pas le cas), et que c'est lui qui va vous aider dans votre enquête	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
S'assurer que le mineur connaît bien la différence entre la vérité et le mensonge	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Inviter le mineur à effectuer deux déclarations spontanées successives (donc au sein d'une même audition)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
laisser la possibilité au mineur de faire une ou des pause(s) durant l'audition	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Inviter le mineur à se souvenir des émotions qu'il a ressenties au moment des faits	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas faisable	Moyennement faisable	Faisable	Pas utile	Moyennement utile	Utile
Inviter le mineur à se souvenir des lieux et des personnes présentes au moment des faits	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Inviter le mineur à rappeler tous les faits dont il se souvient, y compris ceux dont il n'est pas sûr	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Inviter le mineur à rappeler les faits dans un sens chronologique inversé (en commençant par la fin de l'évènement, et en terminant son récit par le début de l'évènement)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aider le mineur à structurer sa déclaration spontanée des faits en l'aidant par "et que s'est-il passé après ça" où "ça" renvoie à l'information qu'il vient tout juste de rappeler	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Envoyer votre questionnaire.
 Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Mails d'invitations à la participation à l'enquête (Etude 2)

- Premier mail envoyé par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) aux 409 personnels visés par le questionnaire :

« Bonjour. Vous êtes invité à participer à un questionnaire. Celui-ci est intitulé « Étude sur les pratiques professionnelles en matière d'auditions de mineurs victimes et/ou témoins ». Pour participer, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous »

- Second mail envoyé par la DGGN aux 409 personnels visés par le questionnaire :

« Bonjour, vous avez été invité à participer à une questionnaire intitulé « Etude sur les pratique professionnelles en matière d'auditions de mineurs victimes et/ou témoins ». Cette étude, réalisée par une équipe de recherches universitaire, vise à améliorer les outils de recueil de la parole enfantine dans un cadre judiciaire. Compte tenu de l'intérêt de cette démarche pour la formation et la pratique des enquêteurs, les DGGN et DGPN (Direction Générale de la Police Nationale) ont décidé d'y collaborer. Le présent sondage, pour lequel vous avez été désigné, doit en particulier permettre de confronter les travaux des chercheurs aux exigences et contraintes du terrain. Nous avons pris en compte que vous n'avez pas encore complété le questionnaire, et nous vous rappelons que celui-ci est toujours disponible jusqu'au mardi 19 mars inclus. Pour participer, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous »

- Troisième mail envoyé par la DGGN aux 409 personnels visés par le questionnaire :

« Bonjour, vous avez été invité à participer à une questionnaire intitulé « Etude sur les pratique professionnelles en matière d'auditions de mineurs victimes et/ou témoins ». Cette étude, réalisée par une équipe de recherches universitaire, vise à améliorer les outils de recueil de la parole enfantine dans un cadre judiciaire. Compte tenu de l'intérêt de cette démarche pour la formation et la pratique des enquêteurs, les DGGN et DGPN ont décidé d'y collaborer. Le présent sondage, pour lequel vous avez été désigné, doit en particulier permettre de confronter les travaux des chercheurs aux exigences et contraintes du terrain. Nous avons pris en compte que vous n'avez pas encore complété le questionnaire, et nous vous rappelons que celui-ci est toujours disponible jusqu'au mardi 26 mars inclus. Pour participer, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous »